

ARCHIVES

de l'Église de France



SOMMAIRE

Éditorial p. 2

Actes des journées des congrégations

Fr. Alain Houry

L'action de Frères des Écoles chrétiennes pour sauver des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale..... p. 3

S^r Marie Amélie Le Bourgeois

Contribution à l'histoire des communautés féminines sans clôture. Le « prescrit » et le « vécu » au cours des siècles..... p. 15

M^{me} Cécile Moncontié

Archives de Madeleine Delbrêl et édition des *Cœuvres complètes*..... p. 21

Nouvelles des services

M^{me} Krystel Gilberton

Le fabuleux destin d'un manuscrit carolingien. Redécouverte et restauration..... p. 27

M^{me} Anne-Marie Chagny-Sève

2017, diocèse de Nevers : les archives déménagent !..... p. 28

M^{me} Audrey Cassan

Une plume au-dessus de la mitraille. La bande-dessinée au service de la mémoire du clergé diocésain dans la guerre..... p. 29

M^{me} Angélique Berruyer

Un nouveau local pour les archives diocésaines de Valence..... p. 31

Informations

Dates à retenir..... p. 31

Références des photos de couverture [de g. à dr. et de haut en bas] : Intérieur des magasins d'archives, février 2018 (Archives diocésaines de Valence) ; Manuscrit carolingien avant restauration (Archives diocésaines de Lyon) ; Première de couverture de la BD *Une plume au-dessus de la mitraille*, avril 2018 (Archives diocésaines d'Arras) ; Groupes aux journées des congrégations, AAEF, mars 2017 (M. Devif) ; Avers de la médaille du Juste du Frère Marcel Genestier, 2002 (Archives lasalliennes Lyon). Montage photo M. Devif et S. Michallet.

Le numéro 89 du bulletin livré aujourd'hui, nous plonge au cœur de notre métier, ce autour de quoi tourne tout l'univers de l'archiviste : la préservation de la mémoire de notre institution au travers de la conservation de documents. Documents du passé, qui traversent les âges, à l'image de ce manuscrit carolingien retrouvé aux Archives diocésaines de Lyon. Documents qui, prenant place dans de nouveaux locaux adaptés à leur conservation, tels que le sont aujourd'hui ceux des diocèses de Nevers et de Valence, nous livrent leurs secrets les plus précieux... Secrets que nous pouvons ensuite exploiter pour raconter l'histoire d'hier et mettre en valeur notre patrimoine actuel et futur, par le biais de conférences – celles des journées dites « du groupe 2 », par exemple – ou de publications d'ouvrages – initiés ici par l'association des Amis de Madeleine Delbrêl et par le diocèse d'Arras.

Dans l'ordre d'évocation, vous retrouverez donc dans les nouvelles provenant des services, le récit du fabuleux destin d'un manuscrit carolingien, retrouvé « miraculeusement » aux Archives diocésaines de Lyon et le travail de restauration entrepris. Les archives des diocèses de Nevers et de Valence, quant à elles, se sont vu attribuer de nouveaux locaux, plus spacieux, centraux et adaptés aux normes de conservation en vigueur. Leurs archivistes respectifs nous font bénéficier de leurs réflexions pour un déménagement d'archives organisé et nous font partager leur enthousiasme lors de la cérémonie d'inauguration.

Comme à l'accoutumée, sont également retranscrites les conférences historiques des journées des congrégations. Tout d'abord, celles de mars 2017, avec la recherche du Frère Alain Houry, qui nous raconte « l'action des Frères des Écoles chrétiennes pour sauver des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale », tandis que Sœur Marie-Amélie Le Bourgeois nous partage une « contribution à l'histoire des communautés féminines sans clôture », échantillon de sa thèse de doctorat sur les Ursulines d'Anne de Xaintonge, publiée en 2003.

Pour terminer, les dernières nouveautés, avec l'intervention fraîchement donnée, en mars dernier, consacrée au travail monumental d'édition des *Cœuvres complètes* de Madeleine Delbrêl, sans oublier l'expérience inédite d'écriture d'une bande-dessinée, parue en avril, relatant la vie de prêtres arrageois pendant la Première Guerre mondiale. Voici les différents exemples de valorisation des archives qui illustrent ce numéro et dans lesquels l'archiviste tient un rôle central, celui de passeur de mémoire.

M^{mes} Audrey Cassan et Magali Devif
Rédactrices du bulletin



Les journées des congrégations bénéficient du soutien de la Fondation des Monastères.

L'action de Frères des Écoles chrétiennes pour sauver des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale

Fr. Alain Houry
Archiviste national, Archives lasalliennes

Il est bon de préciser qu'il s'agit de l'action « de » Frères plutôt que « des » Frères : car tous ceux qui ont aidé des Juifs n'en ont pas laissé de traces – et tous les Frères n'ont pas sauvé de Juifs entre 1939 et 1945 !

Le Frère Nicolas Capelle, Visiteur (provincial) des Frères de France de 2005 à 2010, avait été sollicité par l'association israélienne *Yad Vashem* pour demander à des archivistes de la congrégation de collaborer à une étude sur le rôle des religieux pour cacher des Juifs. Étant aussi président de la CORREF, une information en a été transmise à l'AAEF, à l'intention des archivistes de congrégations, féminines aussi bien que masculines.

L'élément de base pour cette recherche a été les réponses faites à l'enquête lancée par le Secrétaire général de l'Institut peu de temps après la fin de la guerre.

Une circulaire demande, en avril 1945, aux Frères Visiteurs de France des renseignements précis sur l'attitude des Frères pendant la guerre

I. L'enquête du Secrétaire général

A. Présentation générale

Représentant de l'Institut des Frères auprès des autorités religieuses et civiles, le Secrétaire général, Frère François-de-Sales, était souvent à Vichy durant la guerre. Dès la fin des hostilités, il envoie aux Frères Visiteurs de France une circulaire, datée du 8 avril 1945, dont nous n'avons pas d'exemplaire et qui avait pour objectif de fournir aux autorités françaises des renseignements précis sur l'attitude des Frères en France pendant la guerre. Les réponses obtenues ainsi que les rapports faits au ministère de l'Éducation nationale en octobre 1945 sont conservés aux Archives lasalliennes à Lyon, dans le fonds du Secrétariat général, cote J hif 5 (Histoire de l'Institut des Frères).

Vu les réponses des Visiteurs, parfois griffonnées, et les dates indiquées (entre le 22 avril et le 2 mai pour la plupart), la circulaire devait insister sur l'urgence des informations à fournir. Un mot du 22 avril 1945, du Frère Néonile-Charles, Visiteur du Puy, nous donne un aperçu et indique, en trois points, les éléments à renseigner :

« 1° concernant les Israélites qui ont trouvé refuge dans les Maisons (Établissements et/ou communautés) ;

2° les Réfractaires au service en Allemagne – Service du Travail Obligatoire (S.T.O.) – cachés dans les maisons ;

3° les actes de résistance isolés [« isolés », car les Frères, pensait sans doute le Frère Secrétaire général, ne s'étaient pas enrôlés en bloc dans la Résistance] ».



Fr. Alain Houry, intervention du 7 mars 2017, Paris, Petites Sœurs de l'Assomption. Cliché M. Devif.

Le tableau récapitulatif dactylographié, ci-après, en fait la synthèse :

LES FRERES DES ECOLES CHRETIENNES ET LA RESISTANCE

- A) Israélites cachés ou hébergés : 151 élèves, 105 adultes, 36 professeurs (ou déclarés tels)
- B) Prisonniers français évadés : 55 (hébergés ou aidés)
- C) Réfractaires au S.T.O. : plus de 500 inscrits comme élèves ou professeurs.
- D) Français ou Étrangers : 288 traqués par la Gestapo et aidés par nos frères.
- E) Perquisitions et Emprisonnements consécutifs à des actes de Résistance
 - 19 maisons perquisitionnées
 - 25 professeurs et 3 élèves emprisonnés
 - 9 professeurs et 7 élèves déportés.
 - 10 professeurs pris en otage.
 - 1 directeur condamné à mort (sauvé par la Libération)
 - 1 directeur décédé en captivité (Neuengamme) : Fr. Salaün (Likès)
 - 9 frères décédés dans les camps de concentrations
 - 2 professeurs civils fusillés
 - Les Allemands tentèrent de faire sauter le Pensionnat de DIJON
- F) Aide aux Forces Françaises de l'Intérieur

choses, ou n'ont rien transmis concernant l'accueil de Juifs. Sur les quelque 400 communautés des Districts français, plus de 360 sont à la tête d'une ou plusieurs écoles (soit plus de 2 000 classes), dont une quarantaine de pensionnats. Seize Districts sur 22 ont des réponses concernant l'accueil de Juifs. Au total 50 maisons sur 400, soit 1 sur 8 : c'est une bien faible représentativité. Mais combien d'autres situations n'ont pas été signalées ?

Quand l'accueil de jeunes Israélites se fait dans les locaux de l'établissement, le rôle du Frère directeur est prépondérant. C'est pourquoi il faut d'abord étudier son action. D'ailleurs, *Yad Vashem* n'examine que les dossiers des directeurs d'établissement pour décerner le titre de « Justes parmi les nations ».

Pour ce qui touche à notre sujet, il faut retenir la première ligne : « A) Israélites cachés ou hébergés : 151 élèves, 105 adultes, 36 professeurs (ou déclarés tels) » où l'on trouve le nom, réel ou déclaré, d'un grand nombre d'entre eux. Mais, avec les sources complémentaires disponibles dans nos archives, on peut penser que le total de 292 est inférieur à la réalité.

B. Représentativité des réponses à la circulaire

En 1939, les Frères des Écoles chrétiennes, en France, sont environ 3 680, répartis en 22 districts. Seize Districts sur 22 au moins sont concernés par l'accueil de Juifs

En 1939, les Frères des Écoles chrétiennes, en France, sont environ 3 680, répartis en 22 divisions territoriales appelées Districts, ayant à leur tête un supérieur, le Frère Visiteur. Certains Visiteurs ont fourni un rapport détaillé ; d'autres disent peu de



Avers de la médaille du Juste du Frère Marcel Genestier, 2002, fonds des médailles, cote 10b0506. Cliché Archives lasalliennes Lyon (ALL).

Voici les réponses de ces districts.

1. Le District de Clermont [Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze, Creuse et Haute-Vienne]

Des Juifs ont été accueillis dans pratiquement chaque ville où les Frères sont implantés :



Revers de la médaille du Juste du Frère Marcel Genestier, 2002, fonds des médailles, cote 1ob0506. Cliché ALL.

22 adultes et 60 jeunes au moins, dont l'un « sur recommandation de l'évêché ». Sur l'action de l'évêque, M^{gr} Piguët, on peut consulter l'article « Un évêque Juste »¹. Le Frère Visiteur, en 1939-1948, était Guillaume Monnet, originaire du Puy-de-Dôme. Ses relations avec M^{gr} Piguët, difficiles au départ, devinrent bientôt très confiantes pour son action en faveur des Juifs. Pendant les années d'occupation, le Frère Visiteur résidait à la maison dite « des Récollets », au 122 avenue de la République, à Montferrand. Voici ce qu'en dit le directeur de la maison, Frère Hélène-Géraud :

« Malgré le risque de représailles, il a fait en sorte que, dans les maisons des Frères de son obédience, on aide efficacement tous ceux que pourchassait l'armée allemande, notamment des jeunes gens et des enfants Israélites qui ont été employés ou hébergés sous de faux noms dans plusieurs écoles. Un étudiant Israélite de 20 ans environ, Kleefeld, habitant Clermont, 9 rue Haute Saint-André, vient voir fréquemment le Frère Visiteur et le Frère Directeur pour le placement et l'entretien d'enfants et de jeunes gens Israélites. »

2. Le District d'Avignon [Vaucluse, Drôme, Gard et Ardèche]

Quatre maisons sur 17 signalent qu'elles ont caché des Juifs. Le Frère Visiteur Théodard-Camille répond le 2 mai 1945 :

« Avignon (84), maison de retraite, a hébergé près de 2 ans le Docteur Rosenfeld Bernard qui réside actuellement à Paris, 2 rue du Débarcadère, 17^e, avec la circonstance que nous étions entourés d'Allemands (2 casernes à côté) qui venaient se réfugier chez nous lors des bombardements. »

¹ Sur internet à l'adresse suivante : <http://lesirreductiblesgaulois.unblog.fr/2008/01/06/un-veveque-juste/>

Signalons que le directeur de Cavaillon en 1941-1945, Yzombard Fernand Auguste, « a caché 2 médecins et 25 enfants juifs ». Il refusa toujours n'importe quelle distinction... Selon sa notice, il n'a pas voulu que ses amis fassent de démarches pour le faire reconnaître comme Juste : « ce que nous avons fait, c'était normal et non pas héroïque ».

3. Le District de Besançon [Doubs, Jura et Côte-d'Or et une maison en Suisse]

Une réponse sur 14 maisons en France :

« Un israélite d'Alsace, qui a séjourné 48 h à l'école Pasteur, à Dole (39), avant de passer en zone libre. Il s'appelait, je crois, Simon Lujac. Nous avons, par contre, camouflé sa voiture automobile, durant un an et demi : elle n'a été remise, après la Libération, qu'à une personne de confiance qu'il avait désignée. »

« Ce que nous avons fait, c'était normal et non pas héroïque »

4. Le District de Béziers [Hérault, Aude et Pyrénées-Orientales]

Une réponse sur 13 maisons, le pensionnat de l'Immaculée Conception à Béziers (34) :

« Pendant la guerre, le Pensionnat a hébergé un docteur en médecine juif, Marco Godel, sujet roumain en fuite de Paris, puis de Cavaillon après l'occupation totale du territoire. Nous l'avons fait passer pour infirmier : il a été logé et nourri sans carte d'alimentation, sous le nom de Marcou ».

Nous voyons, esquissées, les étapes de la fuite du docteur à l'intérieur du réseau lasallien.

Notons aussi l'action du Frère Marcel Gallon qui a reçu la médaille des Justes. Il était au sanatorium de Roselande, à Angoustrine, dans les Pyrénées-Orientales. Tout près, se trouvait une enclave neutre, Llivia. Parmi les nombreuses personnes qu'il a ainsi mises à l'abri en Espagne, il y avait deux Juifs dont il a gardé la mémoire malgré la destruction de tous ses papiers : « M. Cerf de chez Pathé-Nathan, Juif ; un Français israélite, M. Robert Salomon, commissaire principal de la Police à la Sûreté générale et devenu commissaire de la République en A.O.F. »

5. Le District de Chambéry-Grenoble [Savoie, Haute-Savoie et Isère]

À Grenoble, l'école Saint-Michel, seule sur 20 maisons, déclare avoir « caché 3 Juifs, deux professeurs Abason et Abelson et un élève ».

On apprendra bien plus tard le rôle du Frère Virgile-Marie, Claudius Magnin, directeur du pensionnat de La Motte-Servolex (73) qui a reçu la médaille des Justes à titre posthume en 2004. Un autre témoignage, oral, recueilli en 2010, concerne l'Œuvre Saint-Joseph de Grenoble :

« À mon avis, dit ce témoin décédé en 2014, le Frère directeur Paul Bonnet (1911-1983), Frère Pasteur-Paul, mériterait la Médaille des Justes pour son action pendant la Guerre. Il a caché plusieurs mois un Juif, engagé comme professeur de langues (latin et anglais) pour les jeunes Frères. Dans la maison logeaient aussi des étudiants universitaires, dont l'un travaillait à la police : apprenant que ce Juif allait être arrêté par les SS, deux jeunes professeurs laïcs l'accompagnent à l'autre bout de la ville et ce Juif a ainsi réussi à échapper aux Allemands. »

6. Le District de Lille et Saint-Omer

[Nord, Pas-de-Calais et Somme (et des pensionnats en Belgique occupés par les Allemands)]

Un seul Juif est signalé à Lille (59), Institution Charlemagne : Abramovici Bernard, « fils d'un docteur en médecine réduit à faire du commerce ». Il loge à Annappes (aujourd'hui Villeneuve-d'Ascq) avec les Frères scolastiques qui suivent comme lui des cours à l'Institution.

le nom d'emprunt Hochier Bernard) obtiendra, 70 ans après les faits, la médaille des Justes en 2013 pour le Frère directeur Gabriel Boile.

À Lyon (69), pensionnat « Aux Lazaristes » et Cours Sogno : 6 adultes et 12 jeunes dont « Leysseyre Théodore, Juif allemand de religion protestante, élève interne ». On trouve aussi : « Coudry Yves, étudiant caché, qui s'est livré en espérant faire libérer son père... ».

L'enquête du Frère François-de-Sales n'a pas reçu de réponse de l'Institut agricole Sandar à Limonest (au nord de Lyon). C'est dans la notice du Frère Placide-Vital qu'on trouve :

« De 1940 à 1944, [...] Frère Arzalier, dans la mesure de ses possibilités, ouvrait largement son cœur aux malheureux. Il n'hésita pas à cacher des Juifs traqués, des personnes poursuivies. Et l'établissement, grâce à une discrétion bien observée, ignora les perquisitions sérieuses. »²

« Frère Arzalier, dans la mesure de ses possibilités, ouvrait largement son cœur aux malheureux. Il n'hésita pas à cacher des Juifs traqués, des personnes poursuivies »

8. Le District de Marseille

[Bouches-du-Rhône, Var et Monaco]

Une réponse sur 15 maisons, du Frère Trivier :

« Un monsieur Juif, de Marseille (13), vint nous demander un poste. Nous n'en avons pas dans le District ; un Frère alla le présenter à Clermont où il fut reçu... (signé : Frère Visiteur) ».

Succédant au Frère Gervais-Marie, le Frère Trivier, nommé en 1939 Visiteur de Marseille, a été « Croix de guerre avec étoile d'argent et Commandeur de la Légion d'Honneur », pour avoir négocié la reddition du général allemand qui tenait encore Marseille en août 1944 et qui a accepté de partir avec ses hommes valides à condition que ses soldats blessés soient épargnés et soignés dans la maison des Frères (La Calade).

9. Le District de Moulins

Une seule réponse, mais on sait que le pensionnat de Moulins avait eu l'autorisation de l'occupant d'emmener les élèves au stade qui se trouvait de l'autre côté de la ligne de démarcation. On ne sait combien étaient Juifs, parmi les nombreux adolescents et jeunes adultes qui sont passés avec les



Carte d'interné politique du Frère Gabriel Boile, 1955. Cliché ALL.

7. Le District de Lyon [Rhône, Ain et Loire]

Trois sur 38 maisons ont répondu et donnent le nom de 36 « Juifs réfugiés dans nos maisons pendant l'occupation allemande » :

À La Saulsaie, Montluel (01) : « 3 adultes, occupés à la ferme ou à la cuisine ».

Au Pensionnat Saint-Louis de Saint-Étienne (42) : 16 élèves juifs dont Bernard Hochman (caché sous

² Institut des Frères des Écoles chrétiennes, *Notices nécrologiques trimestrielles*, n° 270, Rome, octobre-décembre 1959, p. 37.

élèves en zone libre pour se mettre à l'abri ou pour rejoindre la France libre.

Le pensionnat Thénard à Sens (89) : « Année scolaire 1943-1944. L'élève Horani Marcel, fils de père russe et de mère juive, a été reçu comme interne après la déportation de sa mère. »

10. Le District du Puy-en-Velay [Haute-Loire et Lozère]

Quelques détails montrent discrétion et solidarité entre établissements pour sauver des Juifs. Sur 6 des 38 établissements : 5 adultes juifs, 4 familles, 15 enfants juifs ont été cachés. Sans doute bien d'autres qui n'ont pas été signalés. Le Puy-en-Velay, Notre-Dame-de-France (43) :

« M. Italianer (Italien), juif allemand recherché et menacé de camp de concentration ainsi que sa femme et ses enfants. Par les soins du Frère directeur du pensionnat Notre-Dame de France, a été caché pendant plus d'un an aux Lazaristes à Lyon (69) puis au Breuil-sur-Couze (63). A échappé là de justesse à une rafle de la Milice. Sa femme a été très aidée et toute la famille a été sauvée. »

Un mot sur les directeurs de Notre-Dame-de-France. En 1931-1943, Bruno Prat, Frère Néonile-Charles, était en même temps Visiteur depuis 1934. Son Pro-directeur, Jean-Marie Valour, Frère Néon-Adrien, le remplace comme directeur en 1943 : « Frère Adrien hébergera au péril de sa vie des Juifs pourchassés »³.

Au pensionnat Saint-Privat à Mende (48) :

« Linck Simon (père déporté en Allemagne), reçu gratuitement à Pradelles (43). David Georges (père déporté en Allemagne), reçu à Langogne (48). Lévy Rolph, caché à Bains (43). Glosel Yvan, reçu à Bains ; y fut baptisé. »

11. Le District de Bayonne [Landes, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées]

Douze maisons, un seul témoignage, celui du petit Frère (1,54 m) Jean Bidart. Sa communauté, à Saint-Palais (64), est providentiellement à cheval sur la ligne de démarcation. Il « fait passer une famille juive de Bayonne à Tardets (zone libre), puis toute la documen-

³ Frères des Écoles chrétiennes, Région France, *Nos Défunts 1980*, Paris, non paginé.

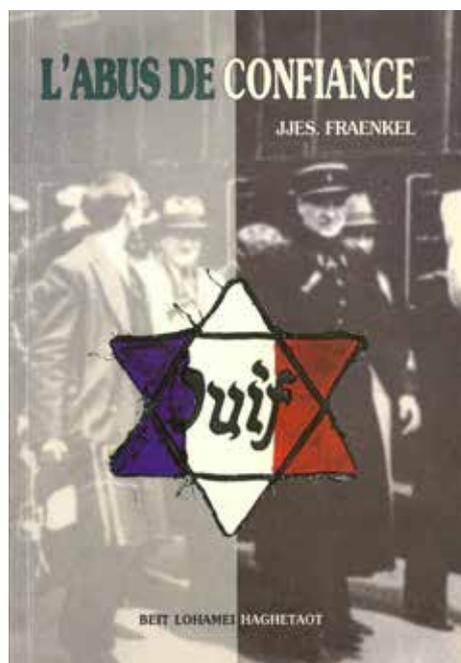
tation de la famille dont le contenu était fort compromettant. Ce que je fis en la lui portant jusqu'à Tardets ». De là, cette famille gagnera l'Espagne.

12. Le District de Paris [Paris et la couronne (92-94), Essonne et Seine-et-Marne]

Vingt maisons, une seule réponse à l'enquête, de Buzenval, à Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise, 92), école Saint-Nicolas : « Ont trouvé refuge dans notre maison : Roth Pierre, 32 rue de la Pastourelle, Paris 3^e ; Francel, 8 rue de Tocqueville, Paris 17^e ». Jean-Pierre Francel était dans la classe du Frère Louis Foscolo. Il a raconté son odyssée dans le livre *L'abus de confiance* : « je dois probablement ma survie (en partie) au dévouement de l'institution Saint-Nicolas-de-Buzenval et à leur charité chrétienne dont j'ai été bénéficiaire. Ils ont sauvé mon corps et tenté de me ravir mon âme. »⁴ C'est que l'aumônier de Buzenval l'obligeait à se confesser ! M. Fraenkel est venu bien plus tard remercier le Frère Foscolo : il écrit d'ailleurs que c'était le seul à avoir fait preuve d'humanité envers lui, dans cette maison dont le règlement strict lui paraissait celui d'une maison de correction, tant la discipline lui semblait dure à côté de la vie qu'il menait dans une grande demeure aristocratique de Paris avant de découvrir qu'il était juif, et pourchassé.

13. Le District de Quimper [Côtes-d'Armor, Finistère, Morbihan et Ille-et-Vilaine nord]

Une maison sur 34, Arradon (56), Saint-Jean-Baptiste. Elle figurait dans les réponses, mais n'indiquait pas qu'il y avait un juif : « 1^o Klégener (connu sous le nom de Joseph Cléné) a été élève au Pensionnat pendant l'année scolaire 1942-1943 (signé fr Dulcissime) ». La notice « Charollais, Maurice » du livre de *Yad Vashem*⁵ précise : « Joseph Klejner, sous le nom de Cléné, fut envoyé au Pen-



⁴ J.-J. E. S. FRAENKEL, *L'abus de confiance*, Israël, édition Beit Lohamei Haghetat, 1997, p. 148.

⁵ Yad Vashem, *The Encyclopedia of the Righteous Among the Nations, Rescuers of Jews during the Holocaust*, supplementary volumes, 2000-2005, « Volume I : Albania-Moldova », Jerusalem, 2010, p. 146.

« Ils ont sauvé mon corps et tenté de me ravir mon âme. » C'est que l'aumônier de Buzenval l'obligeait à se confesser !

sionnat catholique Saint-Jean-Baptiste à Arradon en 1942-1943. Son tuteur payait régulièrement sa pension ».

14. Le District de Reims [Aisne, Ardennes, Aube, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle (annexée à l'Allemagne), Luxembourg et Belgique]

Vingt-deux maisons en France, une réponse à l'enquête, celle de Guénange-Malapeyre (57) : elle « a hébergé une famille israélite pendant plusieurs mois, et deux enfants ont été gardés à l'orphelinat assez longtemps. Pendant tout ce temps, la maison a couvert les frais d'entretien de ces enfants ». L'Œuvre des Orphelins Apprentis de Guénange abrite 113 orphelins en 1939.

Un Frère témoin, en 2010, signale par ailleurs :

« L'école Charles Rogelet, sur la paroisse Saint-André de Reims. Parmi les élèves de la classe voisine – Cours préparatoire ou de Cours élémentaire – il y avait un jeune Juif du nom de Weil. Lorsque le Frère Attale, professeur de cette classe, apprend que les nazis vont venir pour l'emmener, il cache le jeune Weil dans la réserve de charbon. Quand arrive l'officier chargé de l'emmener, le Frère lui fait constater que l'élève en question est absent (le registre d'appel en fait foi)... L'officier repart bredouille, aucun élève n'ayant soufflé mot de leur camarade – la cloison entre les classes était vitrée, chacun avait pu voir le Frère conduire l'élève hors de la classe. »

Ajoutons que l'école de Metz-Queuleu « a hébergé une famille juive pendant plusieurs mois »⁶.

15. Le District de Rodez [Aveyron, Lot, Tarn]

« Quinze enfants juifs mis à l'abri dans nos écoles durant l'occupation allemande : – Mazamet (81) – Saint-Affrique (12) – Gramat (46) ».

« Espalion (12). Quatre fils d'un Rabbín juif, Dreadner, réfugié de Lorraine, recueillis de 1941 à 1942 : Isidore, Alfred, Rodolphe et Salomon ». L'École Saint-Hilarion à Espalion compte 23 pensionnaires en 1940.

À Castres (81), aux 2 jeunes signalés, il faut ajouter celui qui est le Docteur W. Fraiman, ancien interne des Hôpitaux de Paris qui écrit le 23 mars 2002 une lettre à l'évêque d'Albi, lue à la messe paroissiale de Castres le dimanche de Pâques 2002 :

« Les Frères, de l'Institution libre castraise m'ont caché dans leur établissement d'octobre 1942 à fin juillet 1944, date de la libération de Castres.

Ils ne m'ont pas traité mieux que les autres pensionnaires et sûrement pas plus mal puisque me voilà arrivé à 67 ans, quand tout pouvait s'arrêter atrocement à 8 ! Je n'étais probablement pas le seul enfant juif, persécuté, caché dans le pensionnat. »

16. Le District de Toulouse [Ariège, Aude, Haute-Garonne, Gers et Tarn]

Deux sur 16 maisons :

« Pensionnat Saint-Joseph de Toulouse (31). 1° 4 Professeurs israélites employés au Pensionnat pendant les années 1942-1943 et 1943-1944 ».

Parmi eux, relevons seulement Gabel, avec les compléments signalés par une doctorante :

« Gabel. Licencié ès Lettres. Professeur de 1^{ère}, avait sa chambre au Pensionnat. Pris dans une rafle en ville, échappa aux agents, abandonnant une serviette où se trouvaient les compositions trimestrielles des élèves du Pensionnat. Parvint par la suite à passer en Espagne. » [Voici ce qu'ajoute la doctorante : « Joseph Gabel est un Juif hongrois né à Budapest le 12 juillet 1912. L'American Joint Distribution Committee donne une précision : le 11 mai 1944, il était à Lerida, Hotel Moderno. Il est arrivé à Barcelone deux mois plus tard. Il est sans doute passé en Espagne par Llivia »].

« 2° 7 élèves israélites recueillis par le Pensionnat pendant que les parents se cachaient dans le maquis : Bilgrai Joseph, 15 ans, et Jean, 11 ; Gerson Roger, 13 et Albert, 10 ; Fischler Jacques, 14, et Alexandre, 12. L'élève Lentz Claude, dont le père était recherché par la Gestapo, a été caché à Saint-Joseph pendant un an ».

« Institution Saint-Joseph de Limoux (11). a) J'ai aidé et sauvé du camp de concentration les deux frères Mosser de Perpignan, en exhibant un certificat de baptême de connivence avec M. l'abbé Bailbé... b) J'ai fait placer à l'Institution Sainte-Germaine de Limoux une jeune fillette juive, menacée d'être internée et séparée de ses parents, vers avril 1943. c) J'ai fait placer au petit-Séminaire de Carcassonne un Dr Juif du nom de guerre Sabatier... (signé : Frère Saint-Jean) ».

Ce Frère était directeur de Limoux de 1940 à 1946.

Rien ne concerne les Juifs dans les réponses des Districts de la Maison-Mère (Paris rue de Sèvres et rue de Vaugirard), Caen-Rouen, Nantes, Bordeaux, et Alexandrie-France [Caluire (69), Albi (81), Labessonnié (82), et Saint-Maurice-l'Exil (38)].

On m'interroge sur l'action de M^{gr} Paul Rémond, évêque de Nice de 1930 à sa mort, et qui a été reconnu Juste parmi les nations. Les Frères n'avaient plus de maison dans les Alpes-Maritimes. Ils étaient présents à Monaco mais nous n'en avons

⁶ Frère Henri-Marie, *Les Frères des Écoles chrétiennes, Avant – Pendant – Après la Tourmente*, « Volume 3 : La Résistance », édition A.V.E.L., 1999, p. 83.

pas de réponse, sans doute parce que l'enquête du Frère François-de-Sales concernait les maisons de France.

Au cours de cette trop longue revue de détail, nous avons rencontré d'autres sources qui nous ont fait découvrir des cas non signalés dans les réponses à l'enquête du Frère François-de-Sales.

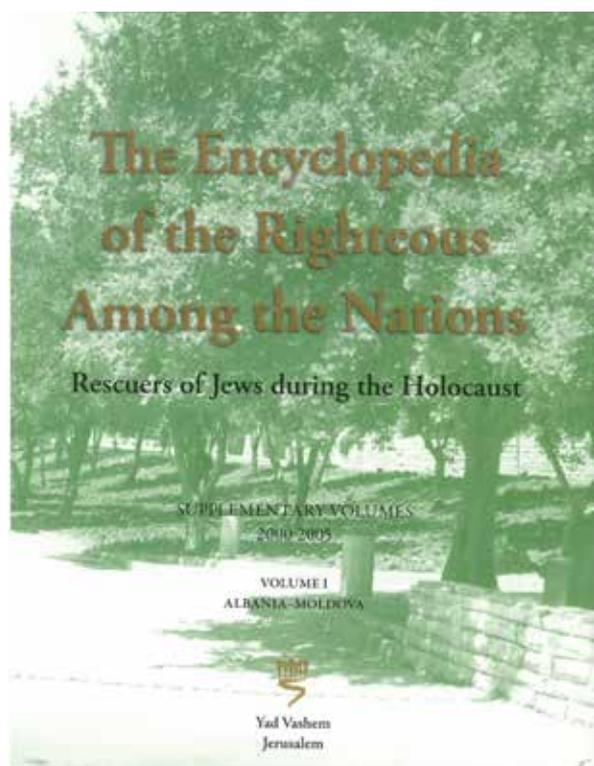
**Certains
directeurs
n'ont pas
voulu parler
de leur action
personnelle**

Certains directeurs n'ont pas voulu parler de leur action personnelle, comme le Frère Térrence-Marie, Fernand Yzombard, directeur du Pensionnat de Cavaillon (Vaucluse), dont nous avons déjà parlé.

D'autres en ont été empêché, comme le Frère Néonile-Aimé (Marie-Léon Castan), directeur du Malzieu-Ville (48). Sa notice⁷

explique comment, un soir de juin 1944, il reçoit la visite furtive de maquisards :

« Deux anciens élèves sont là, demandant asile et réconfort ; ils sont accueillis comme des amis. Saucisson, vin, fromage sont servis, tandis que des légumes cuisent au fourneau. [...] Soudain, une voix clame : « Voilà les Allemands ! Sauve qui peut ! »... Un officier allemand se présente : « Vous allez être fusillé ! Vous donnez asile aux maquisards, nos ennemis ».



⁷ Institut des Frères des Écoles chrétiennes, *Notices nécrologiques trimestrielles*, n° 219, Paris, juillet-septembre 1948, p. 30-31.

Des voisins parlementent. Une fusillade éclate au loin et l'officier se retire. M. Castan l'avait échappé belle. Mais, pour le vieillard, le choc a été trop violent : le moral reste ébranlé, l'intelligence aussi. Il faut le conduire à l'infirmerie du District, et il mourra le 13 novembre 1945 sans avoir répondu à l'enquête. Pourtant, il avait caché deux frères juifs, Robert Édouard (né en 1929) et Herbert Reiss (en 1932). C'est le livre de *Yad Vashem*⁸ qui donne ce renseignement.

II. Des témoignages postérieurs, de Juifs ou d'autres

A. Des Juifs témoignent par des voies officielles

1. L'action de Yad Vashem

C'est l'association officielle de l'État d'Israël, chargée de commémorer la mémoire des Juifs victimes de la Shoah et de non Juifs qui a contribué à les sauver de cette extermination. Ces non Juifs, lorsqu'une étude historique rigoureuse enclenchée par le témoignage direct d'un Juif montre qu'ils ont consciemment pris des risques pour protéger, nourrir, soigner, cacher des Juifs, ou les aider à aller en lieu plus sûr, sont déclarés « Justes parmi les nations ». J'ai été en contact avec *Yad Vashem*, par courriel, avec M. Loeb qui, à Jérusalem, étudiait le dossier du Frère Boile ainsi qu'avec un chercheur, M. Eliot Niddam Orvieto, missionné pour étudier le rôle des congrégations religieuses en France dans l'accueil et le sauvetage de Juifs pendant la guerre.

Lorsqu'il est venu travailler dans notre service pour scanner l'intégralité de la boîte cotée J hif 5, il a sursauté quand il a lu, au pensionnat lyonnais « Aux Lazaristes », tenu par les Frères des Écoles chrétiennes, « Leysseyre Théodore, juif allemand de religion protestante ».

« Il est Juif ou chrétien ? », me demande-t-il. « Juif, il l'est incontestablement pour les Allemands si deux de ses grands-parents sont Juifs ; si sa famille (ou lui seul) est devenue chrétienne, c'est une question qui n'intéressait pas nécessairement les Nazis, s'il n'avait pas un certificat de baptême. D'ailleurs, en s'enfuyant d'Allemagne, en avait-il emporté un avec lui ? », lui ai-je répondu.

Pendant longtemps, j'ai cru que c'était ce Leysseyre qui était devenu par la suite professeur et responsable de l'internat « Aux Lazaristes ». C'est tout récemment que j'ai trouvé deux feuilles

⁸ Notice « Cordesse Henri et Hélène », *Yad Vashem, The Encyclopedia...*, op. cit., p. 154.

concernant Max Lesser qui, le 29 juin 1984, reçoit les palmes académiques à Lyon. Son enfance est ainsi résumée :

« Né le 10/07/1928 à Dantzig (ville libre en 1807-1814 et 1919-1939). Devant la montée du nazisme [et de l'antisémitisme], vos parents vous emmènent 2 ans en Angleterre, puis à Strasbourg. Avec la déclaration de la guerre et l'avancée de la Wehrmacht, ils sont évacués en 1939 à Saint-Étienne où vous commencez vos études au pensionnat Saint-Louis. Puis, [en juillet 1943, après l'arrestation du Frère Gabriel Boile] vous êtes obligé de partir à Saint-Anthème (63), dans le massif de Pierre-sur-Haute, et à Ambert (63) ».

En avril 1952, un Frère qui l'a connu à Ambert l'attire à Lyon « Aux Lazaristes », où il est encore en 1984. Max Lesser est décédé le 5 octobre 2015.

S'il y a eu des pétainistes parmi certains corps professoraux, aucune dénonciation de Juifs, à ma connaissance, n'est venue de l'intérieur d'un établissement

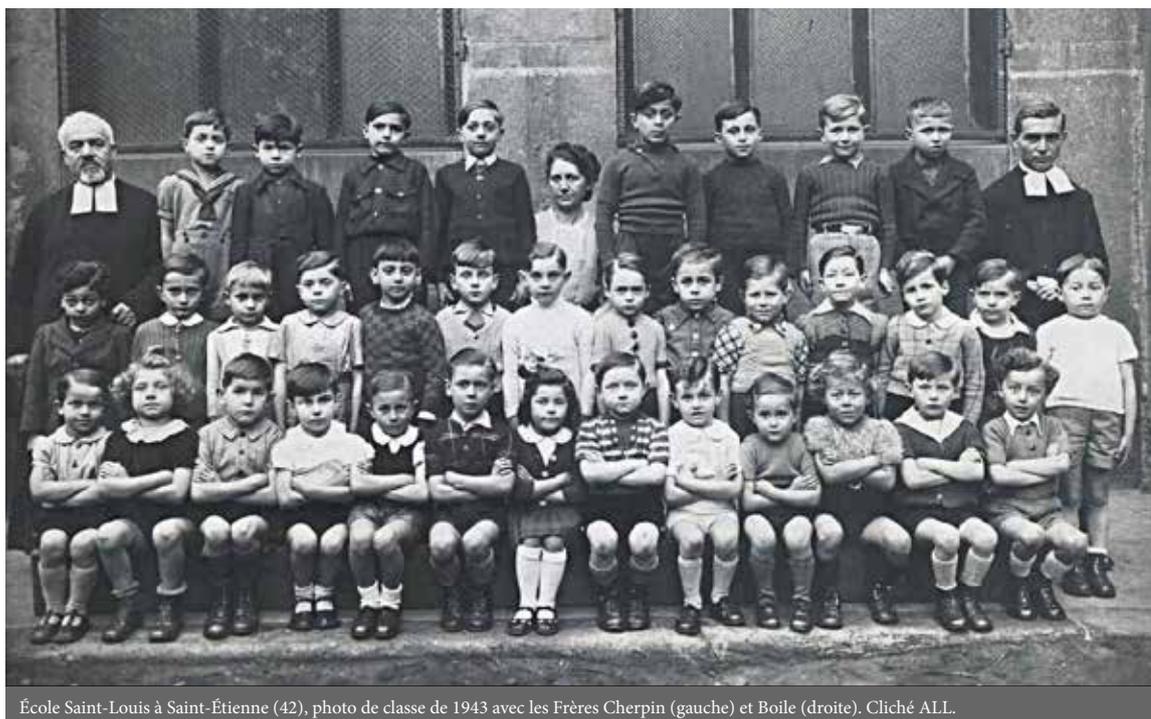
Pour situer ces actions, *Yad Vashem* les a confrontées aux documents nazis saisis après la chute du mur de Berlin, en particulier concernant les maisons occupées par l'armée allemande (ce qui n'a pas empêché d'y cacher quand même des Juifs). Et s'il y a eu des pétainistes parmi certains corps professoraux, aucune dénonciation de Juifs, à ma connaissance, n'est venue de l'intérieur d'un établissement. On a même vu, à Reims, deux maîtres laïcs accompagner un collègue

juif à l'autre bout de la ville pour le mettre à l'abri (des Frères auraient été beaucoup plus repérables avec leur soutane).

Je passe maintenant au cas qui m'a demandé une implication personnelle.

2. La demande de M. Bernard Hochman (1934-2015)

Bernard Hochman, fils unique, est né en 1934 à Paris, dans le 13^e arrondissement. « Son père avait quitté la Pologne en 1924, où sévissait un antisémitisme endémique ». Il se marie avec une juive qui avait quitté la Pologne comme lui. Ils s'établissent à Paris. Au début de la guerre, il se porte volontaire dans l'armée. « Il est démobilisé après l'armistice ; mais sa famille connaît le début des persécutions antisémites, et décide de s'établir à Saint-Étienne ». Ses parents choisissent de cacher le jeune Bernard « au Pensionnat Saint-Louis, tenu par les Frères des Écoles chrétiennes, qui accueillait discrètement beaucoup de réfugiés comme élèves pensionnaires ou comme professeurs ». Il y reste jusqu'au moment de son transfert dans une autre cachette, quand le Frère directeur, Gabriel Boile, est arrêté et emprisonné plus de 6 mois, pour fabrication de faux papiers d'identité. Le jeune Bernard a gardé soigneusement une photo de sa classe et, près de 70 ans plus tard, décide de faire reconnaître comme « Juste » le directeur Frère Boile, et le chef de la division des petits, le Frère Cherpin.



École Saint-Louis à Saint-Étienne (42), photo de classe de 1943 avec les Frères Cherpin (gauche) et Boile (droite). Cliché ALL.

« Ce n'est pas par hasard que je suis capable de témoigner aujourd'hui. Sans ces personnes qui m'ont caché, je ne serais qu'un nom gravé quelque part ! »

Il prend alors contact avec les Archives lasalliennes. Je l'ai aidé à monter un dossier pour *Yad Vashem*, l'accompagnant dans toutes ses démarches ; il est devenu pour moi presque un ami. *Yad Vashem* n'a reconnu que le cas du directeur de l'établissement, comme si le Frère Cherpin n'avait pas pris autant

de risques. « Ce n'est pas par hasard que je suis capable de témoigner aujourd'hui. Sans ces personnes qui m'ont caché, je ne serais qu'un nom gravé quelque part ! », dirait-il en recevant la réponse de *Yad Vashem*. La remise de la médaille des Justes à la famille Boile, le 30 septembre 2014, a donné lieu à une cérémonie d'une belle tenue avec la présence de tout le collège Saint-Louis. Deux des camarades de classe de Bernard Hochman sont venus pour cette cérémonie et m'ont transmis leur témoignage concernant le Frère Cherpin.

Peu de jours après, Bernard Hochman me demande de l'aider à monter un nouveau dossier pour le Frère Cherpin, cette fois auprès du Consistoire Juif de Paris dont les critères sont moins catégoriques, pour qu'il soit reconnu « Gardien de la Vie ». Deux fois, aucune suite ne semble avoir été donnée au dépôt du dossier qu'il avait effectué. Je suis sans doute le dernier non Juif à aller chez lui, le 30 décembre 2015, pour lui faire signer tous les documents de la 3^e copie du dossier et il me fait promettre de suivre moi-même les étapes de la procédure. Deux jours plus tard, le 1^{er} janvier 2016, l'une de ses filles me téléphone pour m'annoncer qu'il a succombé la veille à une crise cardiaque. Un an plus tard, le 9 janvier 2017, la commission du Consistoire admet le Frère Cherpin comme « Gardien de la Vie ».

De ces dossiers, j'extrais maintenant quelques lettres récentes.

3. Des témoignages adressés à des Frères

M. Maurice Wasserstrom a été pensionnaire à Saint-Louis de Saint-Étienne en même temps que Bernard Hochman :

« Ma scolarisation à l'école Saint-Louis fut d'assez courte durée. J'ai passé beaucoup plus de temps à l'école des Frères de Retournac avec les Frères Fournier et Nauton. Je suis allé quelques semaines à l'école Saint-Pierre d'Yssingaux... Mes parents m'ont inscrit en internat [à Saint-

Étienne] lorsque j'avais 8-9 ans (c'est-à-dire en 1940-1941).

En ce qui concerne plus particulièrement le Frère Cherpin, qui était le préfet du Petit-Quartier, j'ai un souvenir très précis, qui m'a particulièrement marqué.

Dans la cour de récréation, un garçon m'avait insulté en me traitant de « sale juif », ceci, gratuitement, sans aucune provocation de ma part. J'ai donc réagi violemment en le frappant. Bien entendu, j'ai été convoqué chez le Frère Cherpin, et j'appréhendais ce moment qui déboucherait fatalement sur une sanction.

Le Frère Cherpin m'a demandé pourquoi j'avais frappé ce garçon, je lui ai fait part des insultes (« sale juif ! »). À ma grande surprise le Frère Cherpin m'a dit : « tu peux sortir », sans autre explication ».

M. Victor Haïm, le 5 juin 2014 :

« Je revois, comme si c'était hier, le Frère Cherpin, venant me réveiller un matin de novembre 42 pour me demander si j'étais un petit garçon courageux !!! Ayant répondu affirmativement, il m'a annoncé la déportation de mes grands-parents et de ma tante qui venait d'avoir vingt ans ».

Voici encore deux témoignages, concernant Cunlhat, dans le Puy-de-Dôme.

Lettre de Simon Tamari, 41 rue des Plantes, Paris 14^e, à Monsieur *, le 15 septembre 1997 :

« J'étais un de ces enfants que la petite école de Cunlhat avait recueillis pendant la dernière guerre [...]. Je me souviens de deux frères qui ne pouvaient jamais voir leurs parents. L'aîné protégeait le petit. Mon père qui m'apportait parfois des « friandises » me disait de les partager avec eux, avant de les ranger dans mon casier ».

Grâce à la réponse de Cunlhat à l'enquête du Frère François-de-Sales, nous pouvons identifier ces deux frères : Tuchband Émile, « l'aîné qui protégeait le petit », et Georges, Jojo (“Yoyo”), dont nous parle la lettre d'un jeune Frère, réfractaire au STO qu'on appelait aussi « Georges », et qui nous a quittés après la guerre.

Cette lettre, adressée au Frère Marcel Dubois, est difficile à dater, peut-être de 1994, quand il réunissait des témoignages sur les années de guerre.

« Les petits enfants d'origine juive, ils se trouvaient au nombre de 9, me semble-t-il. Bien intégrés dans le milieu scolaire et familial de la maison, ils ne manifestaient aucune différence avec les autres pensionnaires.

Seul Jojo, très jeune, sans doute fort traumatisé par ce qu'il avait vu et entendu avant son arrivée, subi peut-être, faisait pipi au lit, pendant des mois et des mois.

À un moment donné, M. Ferragne [le Frère directeur Gabriel-Marcel, 1908-1984] m'avait chargé de le laver, changer ses habits de nuit, renouveler son matelas (il couchait alors dans une petite chambre à côté de celle du Frère Directeur, car la mauvaise odeur était forte pour les autres pensionnaires ; pour le soustraire aux moqueries d'une part, pour le réveiller la nuit, pour prendre soin de lui plus particulièrement). Trop jeune pour savoir l'importance de ses paroles, il m'avait confié avoir été décoré d'une belle étoile jaune, mais il ne fallait pas le répéter.

Je crois me souvenir que beaucoup des 9 venaient de la région parisienne. Leur âge : de 6 à 11/12 ans, sauf le grand Tuchband, 14 ans, à l'école des Frères à Ambert ».

B. Des Frères « Justes parmi les Nations »

1. Célestin Marcel Gallon, Frère Aimé-Edmond, 1913-1987

Le journal *La Montagne*, du 12 mai 1987, titre à son sujet : « M. Henri » a sauvé plus de cent trente personnes. Israël lui offre la médaille des Justes pour son action pendant la dernière guerre. Voici un extrait de l'article :

« Tombé gravement malade en 1940, il dut garder le lit 11 mois avant d'être envoyé au sanatorium de Roselande, à Angoustrine, dans les Pyrénées-Orientales. Tout près, se trouvait une enclave neutre. Par là, M. Henri guidait les fugitifs, religieux et laïcs, français, belges, roumains, de toutes confessions. À Llivia, un frère espagnol les accueillait et les mettaient en contact avec le consulat des États-Unis. Le 29 avril 1943, la Gestapo arrête « M. Henri » et l'interroge pendant sept jours. Un calvaire au cours duquel il s'est tu avant d'être relâché et de reprendre son activité clandestine. »

C'est le seul Frère français qui ait reçu de son vivant la reconnaissance de l'État d'Israël. Il est mort 7 mois plus tard. En recevant la médaille, il déclarait : « Je me rappelle très bien ces jeunes Juifs, je leur ai donné ma vie ». En dehors de ces 7 jours d'interrogatoire, il n'a pas été inquiété pour ses activités. Un autre Frère d'Angoustrine n'a pas eu cette chance : son silence ne lui a pas épargné la dépor-

tation. Voici, en effet, ce qui est écrit dans l'ouvrage⁹ du Frère Henri-Marie à propos de Frères déportés :

« Jean-Baptiste Bruyère, Frère Nectaire-Alphonse, 1897-1970. Prisonnier en juin 1940, il reste quelques mois en captivité puis est libéré en janvier 1941 comme appartenant à une Section sanitaire.

Il redevient infirmier à la maison Roselande à Angoustrine, en Cerdagne, où l'aumônier et des Frères indiquent le passage en Espagne à des personnes voulant échapper aux Allemands : Juifs, résistants. Un agent provocateur cherche à les compromettre : Frère Nectaire est arrêté le 29/03/1943, mais il réussit à n'impliquer personne d'autre.

D'abord interné au camp de Compiègne, il souffre de dénutrition... Puis c'est Buchenwald (19/01/1944) et Dachau (07/01/1945), où 6 mois de dispense de travail pour un œdème aux jambes lui permettent de fréquenter assidûment la chapelle du Bloc : les prêtres détenus et Edmond Michelet l'appellent « le Frère qui prie toujours ». Avec les détenus survivants, il est libéré par les Américains le 29/04/1945. »

2. Marcel Genestier, Frère Gerbert-Vincent, 1901-1945

Dans le livre de *Yad Vashem* déjà cité¹⁰, on trouve son nom, comme directeur de l'école de Pontgibaud à 20 km de Clermont-Ferrand :

« Simon Berenholc, né en 1933, et son jeune cousin, Victor Swarcman, Maurice Palivoda, né en 1931, son frère Albert, et Jacob Nakache furent parmi les Juifs qui furent protégés par Marcel Genestier. Le 15/11/2001, Yad Vashem a reconnu Marcel Genestier (Frère Gerbert-Vincent), comme Juste parmi les Nations. »

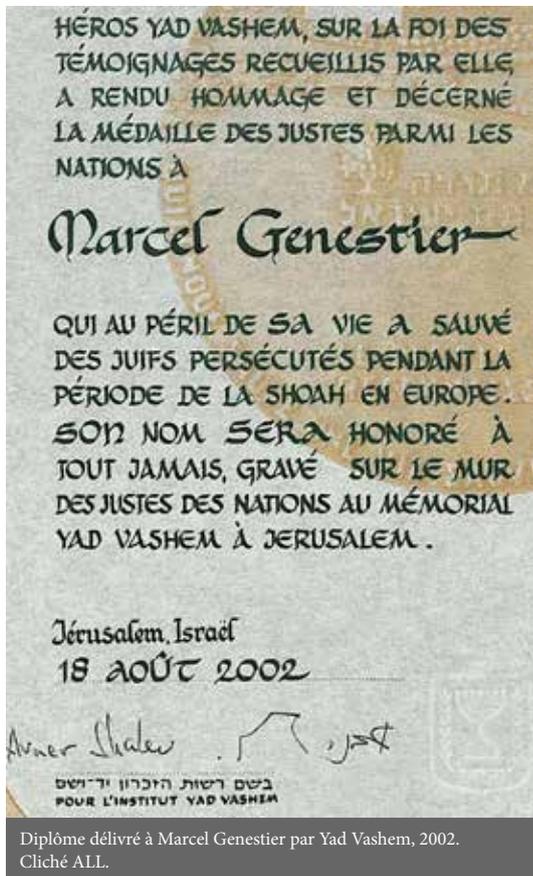
Cela précise l'orthographe des noms qui figurent dans nos archives de Lyon. C'est mon prédécesseur, le Frère Francis Ricousse, qui avait répondu aux questions de *Yad Vashem*. Voici comment il communiquait la nouvelle aux Frères de France :

« Marcel Genestier (1901-1945), mort directeur à Pontgibaud, a donc été déclaré Juste parmi les nations (cérémonie de remise de la Médaille à Pontgibaud le 29/09/2002), le 9.556^e nom gravé sur le Mur d'Honneur, dans le Jardin des Justes parmi les Nations, à Yad Vashem, Jérusalem, pour avoir accueilli des enfants que lui confiait notamment une assistante sociale juive, M^{lle} Lietchy. L'un de ces enfants, Jacob Nakache, professeur dans la vallée du Jourdain, a recueilli, avec une grande

⁹ Frère Henri-Marie, *op. cit.*, « Volume 2 », p. 105-106.

¹⁰ Notice « Genestier, Marcel (Frère) », *Yad Vashem, The Encyclopedia...*, *op. cit.*, p. 181.

détermination, les documents et témoignages qui ont permis cette reconnaissance. Plusieurs amis de M. Nakache, sauvés comme lui grâce au Frère Directeur de Pontgibaud, s'étaient déplacés de la région parisienne. »



3. Claudius Magnin, Frère Virgile-Marie, 1906-1993

Début janvier 2004, M. Robert Moos, président de la communauté israélite d'Annecy, remet à titre posthume la médaille du Juste au Frère Claudius Magnin, pour son action durant la guerre en faveur des enfants juifs. Voici le témoignage d'un Frère, recueilli en 2001 :

« On savait qu'il y avait des élèves juifs dans l'école mais on n'en parlait jamais. Le directeur du pensionnat Saint-Anne était, de 1904 à 1946, Claudius Magnin, Frère Virgile-Marie, qui est devenu par la suite Visiteur de Savoie (1947-1959).

Je l'ai appris plus tard : tout le monde, dans le corps professoral, n'était pas favorable à la Résistance dans l'école, loin de là. Mais quand il a été question de sauver des élèves juifs, personne n'a tenté de les dénoncer. »

4. Gabriel Boile, Frère Phorbin-Gabriel, 1901-1980

Nous l'avons vu à travers le témoignage de M. Bernard Hochman. Le directeur de Saint-Louis de Saint-Étienne a été emprisonné, et probablement torturé, pour faits de résistance au Fort Montluc de Lyon du 18/07/1943 au 05/02/1944. Il en est revenu pratiquement sourd et a dû quitter Saint-Étienne.

Pour le Frère Cherpin, c'est grâce à l'annonce de la reconnaissance du Frère Poncier comme « Gardien de la vie » que M. Hochman et moi avons connu cette autre possibilité pour lui.

C. Autre reconnaissance juive :

« Gardiens de la vie »

1. Alphonse Poncier, Frère Valéric-Alphonse

« Le Frère Alphonse Poncier (1885-1950), ancien directeur de l'Institution Saint-Joseph de Thonon-les-Bains de 1920 à 1945, a été inscrit (le 03/12/2012) sous le numéro 19 007 au livre d'or du mémorial de la communauté juive de France en tant que « Gardien de la Vie », « pour avoir caché au péril de sa vie, durant les années 1943-1944, des enfants et des adultes juifs menacés de déportation vers les camps d'extermination. »

Sur le site de l'Amicale de Saint-Joseph de Thonon, qui fournit cette information, on peut suivre les souvenirs de la vie clandestine de Maurice Dreyfuss sous l'Occupation, et son accueil à Saint-Jo comme professeur sous un nom d'emprunt. Mais ces souvenirs, constatera *Yad Vashem*, ne sont pas assez précis pour faire reconnaître au Frère Poncier le titre de « Juste ». Il lui sera octroyé le titre de « Gardien de la vie ».

« Cette reconnaissance a été obtenue grâce à la détermination de sa fille M^{me} Lyse Schwarzfuchs. Elle s'est efforcée pendant plus d'une année, de rassembler des informations, témoignages, et éléments divers dans le but d'étayer un dossier qu'elle se proposait de soumettre à l'association *Yad Vashem*, à Jérusalem, afin que le TCF Poncier, à l'instar de sa propre gratitude, fasse l'objet d'une reconnaissance officielle en tant que « Juste parmi les Nations ». *Yad Vashem* refuse : c'est un témoignage indirect !

Grâce à l'intervention de M^{me} Lemmel, le dossier, dans son état actuel, a cependant été agréé par la Communauté Juive de France qui vient de décerner au TCF Alphonse Poncier le titre de « Gardien de la vie ». Cet honneur rejaillit sur notre site des Anciens de Saint-Jo pour le rôle majeur et décisif qu'il a joué dans cette reconnaissance. »

2. Lucien Cherpin, Frère Philibert-Sylvain, 1888-1962

Nous avons vu qu'il a été reconnu « Gardien de la vie » le 9 janvier 2017. Il n'a pas seulement sauvé les enfants de sa division, « il a également caché, dans les locaux de sa colonie, une famille avec laquelle il est resté en relation ».

En additionnant tout ce qui précède, on atteint probablement plus de 300 Juifs sauvés en France. Mais qu'en est-il au-delà de nos frontières ?

D. Et au-delà de nos frontières

Si la documentation pour les Frères de France est riche, mais lacunaire, combien l'est-elle plus pour les Frères d'autres pays confrontés à des situations semblables.

*On atteint
probablement
plus de
300 Juifs sauvés
en France*

Nous avons entrevu le Frère de Llivia qui accueillait les personnes guidées par le Frère Gallon et ses confrères, et qui les mettaient en relation avec le consulat des États-Unis. Qui était-il ? Nous n'avions à Lyon aucune indication là-dessus, mais la doctorante travaillant sur M. Gabel et le Frère

Visiteur de Catalogne m'ont permis

de trouver qu'il s'agissait probablement du Frère Argimiro Felipe, alors Sous-Directeur du Scolasticat de Barcelone, qui était en relations suivies avec Max Mazin, un personnage important de la culture et de la religion juive dans le cadre plus général d'œcuménisme et plus particulièrement de relations Juifs/Chrétiens.

Au Vatican, un Frère américain travaillait de façon efficace et très discrète à l'accueil de Juifs et à leur exfiltration dans des pays ou des maisons où ils seraient protégés. J'ai lu quelque chose à son sujet avant d'être archiviste, et je n'ai rien noté. Je sais que les services nazis l'ont suspecté : il a été interrogé pendant des heures, mais ses activités avaient une « couverture » si parfaite que rien n'a pu être retenu contre lui. Dans son livre *Labus de confiance*, Fraenkel rappelle que ses parents avaient reçu, de « l'Éminence grise du Vatican », l'adresse des Frères de Buzenval comme un lieu sûr pour le cacher. Était-ce ce Frère qui avait ces listes de maisons sûres ? Je ne sais.

À propos du sauvetage de Juifs du ghetto de Rome, j'ai fourni des documents et j'ai assisté, dans notre Maison-Mère, à Rome, à une conférence sur l'accueil de Juifs dans les communautés religieuses, avec des statistiques précises. La moitié des Juifs du ghetto ont échappé à la rafle du samedi 16 octobre 1943, cachés par des paroisses et des maisons reli-

gieuses. Un émissaire du Vatican (quelqu'un m'a dit qu'il y avait même un message écrit) avait donné verbalement la consigne de mettre à l'entrée des couvents « Propriété du Vatican », d'en interdire officiellement l'entrée à quiconque et d'y donner abri aux Juifs, même en leur donnant l'habit religieux si nécessaire. Les Frères des Écoles chrétiennes de Rome ont ainsi sauvé une quarantaine de Juifs, une maison en ayant d'ailleurs caché plus de la moitié dans ses caves qui communiquaient avec des souterrains.

Le « Bon Dieu de Troyes », Frère Kilian, avait été Visiteur d'Autriche et s'était opposé de toutes les manières possibles à la nazification des écoles de Frères : toutes ont été spoliées. Pendant la guerre, mobilisé comme interprète, car il parle parfaitement français, il arrondit les angles dans les interrogatoires, « oublie » de rendre des dossiers compromettants qu'il a empruntés « pour les étudier ». Il obtient de son chef (qui voit que l'Allemagne devra bientôt rendre des comptes) l'autorisation d'aller discrètement prévenir les habitants de Troyes qui vont être arrêtés. À son retour après la Libération, il est accueilli par le préfet et la population comme « le Bon Dieu de Troyes ».



Frère ALDOMAR KILIAN
Ancien Visiteur d'Allemagne
(1896-1962)

Frère Kilian, le « Bon Dieu de Troyes ». Cliché ALL.

Contribution à l'histoire des communautés féminines sans clôture. Le « prescrit » et le « vécu » au cours des siècles

S^r Marie Amélie Le Bourgeois
Compagnie Sainte-Ursule

Dès que l'on veut écrire une histoire des communautés féminines, on se heurte à la question de la clôture. Cette question comporte deux volets : l'histoire de son institution, et l'histoire de la façon dont celle-ci a été réellement vécue par les communautés au cours des siècles.

Nous avons des traces dans nos Archives de ce va-et-vient entre d'une part l'intuition, le charisme, la forme de vie choisie par celles qui les partagent, et d'autre part la clôture imposée par l'Église ou la société. Nous pouvons chercher dans chaque cas quelle était la façon concrète de la pratiquer, de la désirer, de la demander ou au contraire de la détourner ou de la contourner...

L'histoire de l'institution a été écrite et réécrite. C'est ce que j'appelle le « prescrit ». Les sources sont le plus souvent imprimées et cléricales, mais pas seulement...

Quant à l'histoire du « vécu », c'est-à-dire la façon dont les communautés féminines ont pratiqué cette réalité de la clôture, c'est une autre affaire car il s'agit de ce que l'on peut appeler les « sources de la pratique ». Et ces sources ne peuvent être que multiples et diversifiées : vies et hagiographies, nécrologies, textes spirituels, lettres circulaires, coutumiers, actes notariés, registres de comptes et de gestion, reproduction de tableaux ou de photos, prières, poèmes... Rien n'est à négliger.

J'appartiens à une congrégation dont la fondatrice, Anne de Xainctonge (1567-1621)¹, avait placé comme « condition *sine qua non* » le refus de la clôture, à une période où la loi était la plus explicite et la plus intransigeante. C'est pourquoi je me suis intéressée à cette histoire². Pour cela, j'ai compris qu'il était nécessaire d'inscrire cette question dans le cadre plus large de l'histoire des communautés féminines au cours des siècles.

La question de la clôture s'inscrit dans le cadre plus large de l'histoire des communautés féminines au cours des siècles



S^r Marie-Amélie Le Bourgeois,
intervention du 7 mars 2017, Paris,
Petites Sœurs de l'Assomption.
Cliché M. Devif

I. Au commencement de l'Église, les « veuves » et les « vierges dans le monde »

Si on regarde comment la vie consacrée féminine a commencé dans l'Église des premiers siècles, nous y trouvons d'abord des « veuves », puis des « vierges ». Ces femmes qui renoncent au remariage ou au mariage à cause de l'Évangile ont dans les communautés chrétiennes une place et un rôle reconnus.

Comme le signale Christiane Hourticq³, par certains côtés, elles se distinguent de ce que seront les religieuses : en effet, elles ne vivent pas en communauté et restent dans leur famille. Mais par d'autres aspects, on peut voir en elles une annonce de ce que sera ce que l'on appelle la vie religieuse

¹ On peut noter qu'Anne de Xainctonge et François de Sales sont contemporains et presque jumeaux : nés tous deux en 1567, Anne va mourir en 1621 et Françoise de Sales en 1622.

² Cette recherche a abouti à une thèse qui a été publiée sous le titre : Marie-Amélie LE BOURGEOIS, *Les Ursulines d'Anne de Xainctonge. Contribution à l'histoire des communautés religieuses féminines sans clôture*, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2003.

³ Christiane HOURTICQ, *Les religieuses (Tout simplement)*, éd. L'Atelier, 1996.

apostolique féminine : leur choix est connu et reconnu de l'Église locale et, à partir du IV^e siècle, leur « consécration » fait l'objet d'un rite liturgique. Peu à peu aussi les pasteurs se soucient d'elles et leur font des recommandations : elles doivent prier pour la communauté, vivre sobrement, prendre une part active à la vie de l'Église. Ignace d'Antioche les exhorte à ne pas se prendre pour l'évêque... Les historiens les appellent les « vierges dans le monde ».

II. À partir du IV^e siècle, les moniales : origine de la clôture

Ce que l'on appelle officiellement « la vie religieuse » commence avec le monachisme⁴. Celui-ci est d'abord un phénomène masculin, mais dès le IV^e siècle, on voit des communautés féminines qui naissent à l'ombre des communautés masculines. Car si les hommes n'ont pas besoin des femmes dans leur monastère, les femmes ont besoin des hommes : les prêtres pour les sacrements et le culte, et d'autres qui les aident dans la gestion des biens. Pour des raisons que l'on devine, la prudence conseillait d'établir quelques barrières entre ces hommes et ces femmes qu'un même idéal spirituel rapprochait. « C'est donc le souci de séparer les moniales des moines, bien plus que celui de les séparer du monde, qui est à l'origine de la clôture »⁵. Une clôture, c'est donc d'abord une « précaution »... Une clôture qui est préconisée

autant pour les moines que pour les moniales.

À partir du VIII^e siècle, la société et l'Église n'admettent plus qu'un seul type de vie consacrée féminine : celui de moniale. C'est alors la disparition progressive des « vierges ». Comme le moine, la moniale fait une profession perpétuelle solennelle, publique, devant la communauté. Tous ceux et celles qui prononceront cette profession solennelle seront

constitués « religieux » ou « religieuses ». On dit qu'ils appartiennent à une « Religion ».

⁴ C'est ce qu'affirme par exemple un historien comme Jean-Claude GUY, dans son *Histoire de la vie religieuse. Des origines au début du XX^e siècle*, Cahiers de Vie Religieuse, Médiasèvres, 2007, p. 1 ss.

⁵ Michel DORTEL-CLAUDOT, « La clôture des moniales des origines au code de droit canonique de 1917 », *Vie consacrée* (39), 1967, p. 165-176.

III. « La mort civile » des religieux⁶

La première question qui s'est posée fut celle-ci : le mariage contracté par une personne infidèle à son vœu public de célibat est-il valide ? La réponse fut donnée progressivement et de façon dispersée. Peu à peu, on en vint à admettre, puis à en faire une loi générale, que, s'il s'agissait d'un vœu privé, sans témoin, le mariage serait valide. Par contre, s'il s'agissait d'une profession publique et solennelle faite dans un monastère, le mariage serait invalide. Il devenait alors interdit, donc impossible, pour un moine ou une moniale de sortir du monastère pour se marier.

La précision viendra plus tard pour le vœu de pauvreté, mais aboutira au même résultat. Les historiens pensent qu'au VII^e siècle la profession monastique n'entraînait pas encore l'incapacité juridique d'acquérir des biens ou d'en disposer.

Selon le droit romain, la profession religieuse transmettait au monastère la propriété de tous les biens, actuels et à venir, de celui qui faisait profession. Mais on se rendit compte très vite que cette situation entraînait un enrichissement important des monastères. En effet, les biens qui y entraient n'en ressortaient jamais, en particulier parce que les moines ou moniales n'avaient pas de descendance. Peu à peu, et on en voit des exemples dès l'époque féodale, l'usage s'établit de lier la profession solennelle et la « mort civile » du religieux. Par cette « mort civile », le religieux devenait « incapable » (au sens juridique du terme) de faire un contrat onéreux, de recueillir aucune succession ou donation etc., ni pour lui ni pour son monastère. Ces religieux ou religieuses ayant fait une profession publique, donc solennelle, dans un Ordre approuvé, ne pourront jamais prétendre retrouver leurs droits de quelque façon que ce soit.

IV. La clôture féminine

En réalité, ce n'est que peu à peu que la législation concernant la clôture des moniales s'est constituée. On trouve des règlements qui furent donnés dès le VI^e siècle, mais ceux-ci ne furent ni universels ni rigoureusement observés avant la fin du XIV^e siècle...

C'est dans le courant du XIII^e siècle que la clôture change de signification. Si déjà, de « précaution » à garder dans les relations entre moines et moniales, elle était devenue, sous la pression des événements

⁶ Abbé Ch. LANDRY, *La mort civile des religieux dans l'ancien droit français*, Paris, 1900.

À partir du VIII^e siècle, la société et l'Église n'admettent plus qu'un seul type de vie consacrée féminine : celui de moniale

et en période d'invasion, une « protection » pour les femmes, il semble qu'elle devienne alors peu à peu comme « le bien en soi »⁷... Il est courant de dire qu'à une femme il faut un père, un mari ou un mur (« *maritum aut murum* »)...

Les motifs théoriques d'une telle conception sont exprimés dans la littérature de cette époque et des époques postérieures. Il s'agit d'éliminer tout ce qui pourrait être occasion de trouble soit pour la moniale, soit pour les hommes qui la verraient.

Dans un ouvrage publié en 1681, un certain Jean-Baptiste Thiers, défenseur archaïque de la clôture des moniales, essaye de démontrer – ce qui laisse supposer qu'alors cela n'allait pas de soi – que l'institution de la clôture des religieuses remonterait aux origines de l'Église. Le ton est donné dès le début de l'ouvrage :

« L'Église considérant d'un côté la faiblesse de leur sexe, et de l'autre la perfection qu'il a plu à Dieu de leur faire embrasser, a toujours pris un soin particulier de conserver en elles le trésor inestimable de la virginité »⁸.

Mais il y a des motifs réels : il faut rappeler les guerres fréquentes, le passage de soldats ou, en certaines périodes, la crainte des invasions barbares ou musulmanes, la rudesse et la violence de la société. Par ailleurs, les conséquences juridiques de la profession solennelle que nous avons exposées avaient des effets pervers qui se répercutaient sur l'authenticité des vocations... Peu de femmes, finalement, choisissaient elles-mêmes leur état de vie⁹. Le recrutement se faisait surtout dans l'aristocratie, et dans ce milieu, c'est « Le père qui marie, donne, monachise sa fille »¹⁰. Cette situation de « mort civile », voulue pour protéger la vie religieuse des femmes et des hommes qui avaient donné leur vie au Seigneur, devient une source de scandales et d'abus de la part de certains d'entre eux. Conciles locaux, évêques, conseils civils s'expriment sur ce sujet et réclament une parole officielle.

C'est alors que le pape s'en mêle : la Décrétale *Periculoso* de Boniface VIII (1298) fait une loi universelle de ce qui était déjà de l'ordre du droit coutumier... C'est ce document qui fera jurisprudence jusqu'au concile de Trente¹¹.

V. Au Moyen Âge, les nouvelles formes de vie consacrée féminine communautaire

Cependant, dès la fin du XII^e siècle, à la faveur d'un contexte socio-ecclésial nouveau, on voit aussi apparaître de nouvelles formes de vie consacrée communautaire, en particulier féminines. Si certaines rejoignent le « courant régulier » (autrement dit monastique ou assimilé, comme les seconds Ordres des Ordres mendiants), d'autres s'apparentent plutôt, par leur caractère laïc, à ce que j'appelle le « courant séculier » de la vie consacrée, plus proche des « vierges dans le monde » des premiers siècles. Ces dernières ne seront pas « religieuses » au sens canonique du terme.

En effet, tout au long des XIII^e-XV^e siècles, des communautés de femmes d'horizons divers, ni laïques, ni religieuses, se multiplient en Occident.

Le recrutement se faisait surtout dans l'aristocratie, et dans ce milieu, c'est « Le père qui marie, donne, monachise sa fille »

⁷ C'est si vrai que l'exigence de la « clôture », dans le cas par exemple des Clarisses, prend le pas sur celle de la « pauvreté », afin de ne pas autoriser que des femmes puissent sortir pour mendier...

⁸ Jean-Baptiste THIERS, *Traité de la clôture des religieuses*, Paris, 1681. Ce petit livre a l'avantage de donner un grand nombre de références des synodes, conciles provinciaux et Règles qui traitent du sujet.

⁹ Cf. Jean-Claude GUY, *Note sur la vie monastique féminine (XI^e et XII^e siècles)*, in *op. cit.*, p. 60.

¹⁰ Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, « L'ordre féodal », G. Duby et M. Perrot (dir.), *Histoire des femmes*, Paris, 1990, tome 2, chap. 7, p. 258.

¹¹ Notons que des réformatrices, telles Colette (1406) ou Thérèse d'Avila (1562), loin de remettre en cause l'exigence de la clôture, en feront un élément essentiel de leur Réforme.

Ce sont parfois des communautés de tertiaires d'un Ordre mendiant ou d'oblates liées à un monastère, ou des béguines désirant se regrouper¹². Ce sont des « communautés d'hommes ou de femmes qui, renonçant au monde, vivent dans les maisons de lépreux ou dans les hôpitaux des pauvres »¹³. À strictement parler, ils ne sont pas « religieux » ou « religieuses ». Appelés « frères » ou « sœurs », on les trouve dans les hôpitaux¹⁴, ou visitant les malades à domicile, distribuant la soupe aux pauvres... Parfois ces sœurs sont à la fois tertiaires et béguines, tertiaires et sœurs des hôpitaux... Ce sont vraiment les ancêtres des

actuelles religieuses de vie apostolique.

Mais officiellement ce ne sont pas des « religieuses » car ces femmes dont nous parlons soit ne prononcent pas de vœux, soit ne prononcent

que des vœux « simples » ou « privés » qui ne constituent pas une profession solennelle. Elles ne sont donc pas soumises à la clôture, et la Décrétale *Periculoso* de Boniface VIII (1298) ne les concerne pas. Pourtant, c'est l'existence de ces groupes de femmes qui n'ont ni père, ni mari, ni mur qui poseront question à la société et à l'Église.

VI. Le concile de Trente (1545-1563)

Les points essentiels concernant les moniales furent repris, avec d'autres, dans le Décret sur les Réguliers et les Moniales (1563) proposé à l'assemblée des Pères. La clôture des femmes y est traitée avec les mêmes mots que la Décrétale *Periculoso*. Mais il y a aussi du nouveau : conscient des conséquences désastreuses de la « mort civile » pour les moniales, le concile veut dégager celles-ci de la pression des familles, et en particulier de la volonté paternelle... Il prend des mesures qui favoriseront

le discernement des vocations et la liberté des candidates. Ainsi le concile décrète qu'une fille ne pourra prendre l'habit religieux avant l'âge de 12 ans et elle ne le fera pas sans avoir été examinée par l'Ordinaire du lieu qui devra vérifier qu'elle remplit bien les conditions requises. Dans le même souci du respect de la liberté des filles et des femmes, « le saint Concile prononce l'anathème contre ceux qui contraignent une femme à entrer en Religion ou, au contraire, qui l'en empêchent. »

Cependant, ni la Décrétale *Periculoso*, ni le décret du concile de Trente (1563) ne parlent de clôture pour d'autres que les moniales ou celles qui leur sont assimilées. Le texte ne dit absolument rien des autres femmes, ces « sœurs » dont nous avons parlé plus haut. Celles-ci, qu'elles vivent seules ou en communauté, mais qui ne prononcent pas de vœu ou seulement des promesses ou vœux simples, ne sont pas concernées par ces mesures. Bien plus, le concile de Trente prend la peine de dire explicitement que ces femmes ne sont pas soumises à ces prescriptions.

C'est un nouveau texte législatif qui va changer la donne. Il s'agit de la Constitution apostolique *Circa pastoralis* de Pie V, publiée en 1566 (trois ans seulement après le décret du concile de Trente).

VII. La constitution *Circa pastoralis* (1566)¹⁵ : la clôture pour toutes

L'œuvre réformatrice de Pie V correspondait à l'attente de beaucoup de ses contemporains que la décadence de l'Église et l'avenir de l'humanité inquiétait. Le sens de l'urgence eschatologique, le désir universellement renouvelé de perfection, ne fut pas étranger à l'acceptation d'un retour à l'austérité et la discipline prônée par le pape.

C'est dans cet esprit que Pie V se préoccupa de défendre les vœux solennels, suivant en cela Thomas d'Aquin, qui les considérait comme essentiels à l'état religieux : « Pour Pie V, il ne pouvait y avoir d'état intermédiaire entre la vie séculière et la vie régulière »¹⁶.

« Pour Pie V, il ne pouvait y avoir d'état intermédiaire entre la vie séculière et la vie régulière »

Les premiers paragraphes de la Constitution *Circa pastoralis* de Pie V ne font que reprendre les textes précédents qui s'adressaient exclusivement aux



Estampe (XIX^e siècle), *Ordres religieux, costumes de femmes*, Tableau historique d'après le P. Hélyot et autres autorités, encyclopédie Bouasse-Lebel n°6. Cliché Archives lasalliennes de Lyon.

¹² Cf. J.-M. MIERLO, « Béguins, béguines, béguinages », *Dictionnaire de spiritualité*, tome 1, col. 1341-1352 ; Edmond-René LABANDE, « France », *Id.*, tome 5, col. 869-872 (« Les humbles, béguines et béghards... »).

¹³ Jacques de Vitry, vers 1230, cité par Michel DORTÉL-CLAUDOT, « La vie religieuse apostolique », cours donné à Paris au Centre Sèvres, en mars 1979. Notes dactylographiées, p. 6.

¹⁴ Cf. Michel DORTÉL-CLAUDOT, *op.cit.*, p. 7 et s. ; Jean-Claude GUY, *La vie religieuse, mémoire évangélique de l'Église*, Paris, 1987, chap. 4 et *Histoire de la vie religieuse. Des origines au début du XIX^e siècle*, Médiasèvres n° 17, Paris, 1989, p. 78-79.

¹⁵ Nicole LEMAÎTRE, *Saint Pie V*, Fayard, 1994.

¹⁶ *Ibid.*, p. 173.

moniales. Mais la suite du texte traite des autres, ces communautés de femmes qui ne font que des vœux simples ou pas de vœu. Pour elles, la Constitution déclare qu'il n'y a plus d'issue canoniquement reconnue par l'Église en dehors des vœux solennels et de la clôture monastique. Soit elles prononcent des vœux solennels et adoptent la clôture, soit elles acceptent de disparaître comme communauté. Désormais, tertiaires, pénitentes et moniales sont mises dans le même sac... Toutes sont soumises à la même forme de vie religieuse avec vœux solennels et clôture stricte.

Mesure radicale... Heureusement, beaucoup d'évêques laissèrent dans leurs diocèses les communautés de femmes à vœux simples continuer paisiblement d'exister¹⁷.

Cependant, à la fin du XVI^e ou au début du XVII^e siècle, dans le mouvement de Réforme catholique dans lequel les femmes voulaient prendre leur place, les nouvelles congrégations enseignantes¹⁸ ne pouvaient ignorer les normes données par Pie V. Devant l'obstacle que constituait la clôture, il y eut plusieurs réponses possibles.

A. Une soumission désirée

Ce sera le cas par exemple de la Compagnie de Marie Notre-Dame qui fut fondée par Jeanne de Lestonnac en 1606¹⁹. Celle-ci désirait que ses sœurs soient de vraies religieuses, avec profession solennelle et clôture. Elle obtint une approbation romaine dès 1607. Signe des temps cependant, la Bulle d'approbation manifeste des réserves quant à l'accueil des externes, celui-ci devant toujours être subordonné à l'observation de la clôture.

B. Une soumission non désirée

C'est le cas par exemple de la Congrégation Notre-Dame. Fondée par Pierre Fourier et Alix le Clerc en 1597, sans clôture, la Congrégation Notre-Dame fut approuvée par le cardinal Charles de

Lorraine en 1603, mais ne put obtenir l'approbation de Rome sans de nombreuses modifications.

En 1617 puis en 1628, malgré le souhait des fondateurs – mais le principe de l'instruction étant sauf – des Bulles pontificales de Paul V assimilaient la Congrégation aux Ordres religieux avec vœux solennels et clôture.

C. Un refus

Le cas le plus connu est celui des jésuitesses de Mary Ward²⁰. En 1606, Mary Ward arrive d'Angleterre aux Pays-Bas, avec le désir de fonder un Corps apostolique féminin sur le modèle de la Compagnie de Jésus. Après des débuts prometteurs, elle sollicite l'autorisation pontificale avec exemption de la clôture. Le 13 janvier 1629, son œuvre est frappée d'interdiction par une Bulle d'Urbain VIII²¹.

Ce fut le cas aussi des Ursulines d'Anne de Xainctonge (fondation en 1606). À la lecture des documents que nos Archives ont conservés, nous pouvons mesurer combien le combat fut parfois rude²². Le cas d'Anne de Xainctonge et de ses Ursulines s'est inscrit dans ce courant intermédiaire entre le « courant séculier » et le « courant régulier » de la vie consacrée, en dépit d'une méfiance civile et ecclésiale.

Il est intéressant de découvrir ces documents de nos Archives qui montrent combien, malgré leur désir d'être reconnues comme religieuses, elles ont préféré vivre en dehors de toute classification canonique plutôt que de renoncer à ce qu'elles croyaient être leur vocation et leur charisme.

Elles ne furent pas les seules et bientôt, du XVII^e au XIX^e siècle, spécialement en France, cette forme de vie consacrée pour les femmes, qui, au cours du

¹⁷ Cf. « Clôture », *Dictionnaire de spiritualité*, tome 2/1, col. 1003.

¹⁸ Il y aurait bien sûr le cas d'autres congrégations, comme celle de François de Sales et des visitandines. Mais contrairement aux idées reçues, cette congrégation n'était pas conçue d'abord comme « apostolique ».

¹⁹ Françoise SOURY-LAVERGNE, *Chemin d'éducation*, C.L.D., 1984, p. 115-130.

²⁰ Laurence LUX-STERRIT, « Les religieuses en mouvement. Ursulines françaises et dames anglaises à l'aube du XVII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 52/4, 2005, p. 242 et s.

²¹ R.-M. SALOMÉ, *Mary Ward*, trad. A. Romée, Paris, 1927, p. 62, 123, 143.

²² On notera qu'à partir de cette époque les fondatrices ne peuvent se référer aux communautés sans clôture du Moyen Âge (puisqu'elles ont été priées de se mettre en clôture), elles se réfèrent alors aux femmes consacrées (vierges, veuves et diaconesses) des premiers temps de l'Église. Cf. Marie POUSSEPIN, *Règlements de Sainville*, 1739.

temps, a pris la figure des congrégations à vœux simples et à supérieures générales, deviendra prédominante.

VIII. Après la Révolution

La Révolution française abolit tous les vœux religieux solennels et supprime toute clôture. Les moines, moniales ou assimilés peuvent sortir de leurs monastères et retrouver leurs droits civils. Les communautés féminines sans clôture sont dispersées, certaines se remettront ensemble dès que les événements le leur permettront. Enfin d'autres Congrégations féminines à vœux simples se multiplient. Alors que le droit de l'Église ne reconnaissait toujours comme religieux que les Ordres ou assimilés à vœux solennels, les évêques et le Saint-Siège, tout au long du XIX^e siècle approuveront par douzaines des Congrégations à vœux simples²³ dont on a toujours soin de dire qu'elles ne sont pas « religieuses proprement dites ».

C'est la Constitution *Conditae a Christo* de Léon XIII en 1900 et les *Normae* de la Congrégation des Évêques et Réguliers de 1901 qui vinrent enfin conformer le droit à la vie en reconnaissant comme religieuses les Congrégations à vœux simples²⁴.

Ces *Normae*, par ailleurs, systématisaient à outrance le concept de vie religieuse ; elles entraient dans le détail de l'organisation des Congrégations et des Ordres, et donnaient un modèle précis de Constitutions. Dans les révisions des Constitutions qui furent alors exécutées, plusieurs Ordres et Congrégations perdirent presque totalement l'originalité de leur charisme.

En France, dans ces années-là, le gouvernement s'en prend aux congrégations. En 1901, la loi Waldeck-Rousseau, qui a accordé le droit d'association à tous sauf aux associations religieuses, constitue une menace précise, et le gouvernement Combes, en 1904, dissout toutes les congrégations enseignantes. Comme partout ailleurs, les Ursulines de Dole doivent choisir entre exil et sécularisation. L'opinion des évêques diverge. Les sœurs sont consultées. Certaines (souvent les plus âgées) partiront à l'étranger et resteront « religieuses », d'autres choisiront de se séculariser pour continuer l'école, mais diront-elles, ce sera « pour la

forme », renonçant à leur habit religieux et demeurant secrètement religieuses.

Avec le concile Vatican II, l'Église a effectué un changement à 360 degrés. Dans le décret *Perfectae caritatis*, sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse, le Concile invite chaque Institut religieux à revenir à son charisme spécifique d'origine : « Le bien propre de l'Église demande que les instituts aient leur caractère et leur fonction propre. C'est pourquoi on mettra en pleine lumière et on maintiendra fidèlement l'esprit des fondateurs et leurs intentions spécifiques, de même que les saines traditions... »²⁵.

Quant à la clôture des moniales, le Concile la reconnaît comme un élément à maintenir fermement pour celles dont la vocation est la vie uniquement contemplative, tout en demandant son *aggiornamento*, après une écoute des intéressées elles-mêmes.

« La clôture papale pour les moniales de vie uniquement contemplative sera fermement maintenue, mais on l'adaptera aux circonstances de temps et de lieux, supprimant les usages périmés, après avoir entendu les vœux des monastères eux-mêmes »²⁶.

Dans le décret Perfectae caritatis, sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse, le Concile invite chaque Institut religieux à revenir à son charisme spécifique d'origine



Les bénédictines de Wisques fêtent la journée mondiale de la vie consacrée, 3 février 2008. Cliché www.arras.catholique.fr

²³ C'est ce qu'on appelle le « fait congréganiste ». Cf. Claude LANGLOIS, *Le catholicisme au féminin*, Paris, Cerf, 1984.

²⁴ G. LESAGE, *L'accession des congrégations à l'état religieux canonique*, Ottawa 1952, constitue l'ouvrage de base. Voir aussi *Dizionario degli Istituti di Perfezione* (DDIP), t. 5, col. 121-129.

²⁵ Concile Vatican II, *Perfectae caritatis*, (11 octobre 1965), 3.

²⁶ *Ibid.*, 16. Depuis le Concile, plusieurs documents romains ont repris la question concernant la clôture des moniales, à commencer par l'Instruction « *Venite seorsum* » (1969), puis celle sur « *La vie contemplative et la clôture des moniales* » (1999) qui cite aussi le pape Jean-Paul II s'adressant aux moniales à Lorette en 1995.

Archives de Madeleine Delbrêl et édition des *Œuvres complètes*

M^{me} Cécile Moncontié
Association des amis de Madeleine Delbrêl

I. Courte biographie

Madeleine est née le 24 octobre 1904 à Mussidan en Dordogne. Elle est baptisée un mois plus tard. Elle est fille unique d'un couple qui va beaucoup se déplacer au gré des postes successivement occupés par son père aux chemins de fer.

Celui-ci s'occupe beaucoup d'elle, il est son premier maître. Pour des raisons liées à la fois à la situation de son père et à sa santé d'enfant très fragile, elle ne connaîtra qu'un an de scolarité, l'année de ses 7 ans (1911-1912), à Châteauroux à l'institution Sainte-Solange dirigée par les Ursulines de Chavagnes. On lui fait étudier le piano. Elle commence à écrire des poèmes, son père lui aussi en écrivait.

Elle a un joli coup de crayon.

Marquée par tous les morts de la guerre de 1914-1918 et de nombreux décès dans son entourage, elle se pose beaucoup de questions sur le sens de la vie et écrit en 1922 : « Dieu est mort... vive la mort »

C'est à Montluçon, où son père est chef de gare en 1913, qu'elle suit un peu le catéchisme paroissial puis en cours particuliers. Elle fait sa première communion l'année de ses 11 ans (le 6 juin 1915), son carnet de retraite indique une petite fille très intéressée par la foi. Bien que son père soit plutôt agnostique et qu'on ne sache pas grand-chose de la pratique religieuse de sa mère à cette époque, elle n'est pas d'une famille athée comme on le dit trop souvent.

On est en pleine guerre, M. Delbrêl est nommé à Paris en septembre 1916. En sus de son travail, il fréquente le Cercle des amis de Montaigne, souvent accompagné par sa fille pour qui ce sera l'occasion de plusieurs ren-

contres intéressantes. Sa vive intelligence, sa gaieté, son goût pour la danse, frappent beaucoup son entourage. Elle écrit de nombreux poèmes.

Elle suit des cours à la Sorbonne, particulièrement en philosophie, sans aucun diplôme préalable. Marquée par tous les morts de la guerre de 1914-1918 et de nombreux décès dans son entourage, elle se pose beaucoup de questions sur le sens de la vie et écrit en 1922 – elle a 16-17 ans – un texte d'un athéisme violent : « Dieu est mort... vive la mort »¹.

Vers 1922-1923, elle participe à un groupe d'étudiants auquel assiste Jean Maydiou qui, lui, est un chrétien convaincu. Ils se plaisent, on les croit fiancés mais Jean s'éloigne et entre chez les Dominicains.

Madeleine vit cette épreuve comme un ouragan, ses poèmes en portent la trace. Madeleine s'essaie à la prière dans une réflexion rationnelle et logique. À la date du 29 mars 1924, on ne saura rien de cette conversion sauf plus tard au vu de l'expression employée par Madeleine Delbrêl :

¹ *Œuvres complètes*, tome I, « Éblouie par Dieu », Nouvelle Cité, Bruyères-le Châtel, 2004, p. 29-42.

*Comment aimer
les communistes
comme des
frères et,
simultanément,
combattre
une idéologie
pour laquelle
l'athéisme est un
outil central de
progrès humain ?*

« J'avais été et je suis restée éblouie par Dieu »², ce fut une « conversion violente ». Elle continue à écrire des poèmes et pense à une carrière littéraire. Ses poèmes lui valent un prix littéraire et sont édités un an plus tard sous le titre *La Route*, en 1927.

Un an plus tôt, elle s'est investie dans le scoutisme en lien avec le Père Lorenzo, vicaire de sa paroisse – Saint-Dominique, Paris 14^e – et on lui donne assez vite des responsabilités dans la forma-

tion des cheftaines de louveteaux. Sa foi progresse et Madeleine, qui ne fait jamais rien à moitié, est traversée par l'idée du Carmel cependant, comme elle l'écrit à sa mère le Vendredi saint 1927, elle se sent appelée « à travailler pour Dieu dans le monde ». Dans les années 1930-1935, Madeleine traverse une période mystique à forte connotation christique ; seul le P. Lorenzo en est témoin. Ce ne sera dévoilé que... 70 ans plus tard.

Le groupe de cheftaines, vers 1929-1930, s'investit dans le service des pauvres dans le cadre paroissial de Saint-Dominique à Paris, 13^e.

Parallèlement Madeleine termine une formation d'infirmière en 1932, et dans la foulée commence une formation au service social. Elle termine en 1937 avec une thèse, soutenue à l'École pratique de service social, Paris 6^e, très rapidement publiée : *Ampleur et dépendance du service social*.

Progressivement ces jeunes cheftaines s'orientent vers un don total au Christ en plein monde. Et en même temps elles sont touchées par le courant de professionnalisation du service social. Trois d'entre elles : Madeleine, Suzanne Lacloche et Hélène Manuel, aménagent un local paroissial à Ivry en octobre 1933. C'est le premier noyau des équipes de La Charité de Jésus.

Le curé d'Ivry les installe dans les locaux d'un centre social paroissial où elles sont tout d'abord absorbées par toutes les œuvres paroissiales. Leur

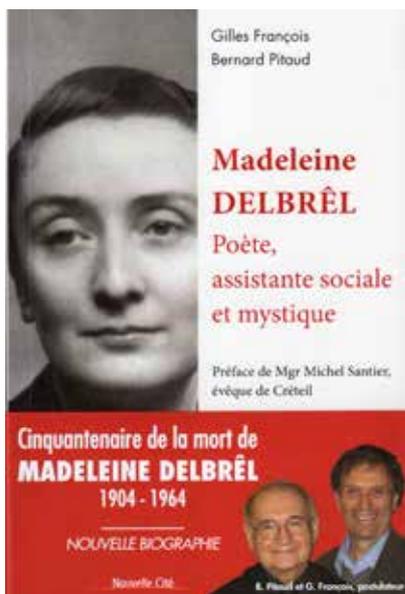
engagement auprès des pauvres se double de la découverte des militants communistes – la municipalité très active est communiste depuis 1925.

En avril 1935, le curé d'Ivry loue pour elles un pavillon avec jardin donnant directement sur la rue Raspail au 11. L'équipe prend un nouveau départ : plus indépendante des structures paroissiale et municipale tout en étant de plus en plus implantée dans la population locale. Progressivement d'autres jeunes femmes viennent étoffer les équipes, elles sont quatre en 1937, puis huit en 1938. C'est alors que Madeleine publie un article dans *Études carmélitaines* intitulé « Nous autres gens des rues » décrivant le groupe comme un ensemble de laïques célibataires par choix. Madeleine réfléchit beaucoup à son métier d'assistante sociale. De 1934 à 1945, elle rédige de nombreux textes professionnels qui feront l'objet des tomes V et VI des *Œuvres complètes*.

Arrive la guerre de 1939-1945. Avec les autorités municipales, Madeleine participe à l'accueil des différentes vagues de réfugiés qui viennent d'abord de l'Est puis de la région parisienne. Son passé de fille de cheminot l'aide puissamment. Pendant la guerre, les différentes équipes se sont plus ou moins fragmentées et installées dans différentes régions, Madeleine maintenant le lien avec toutes.

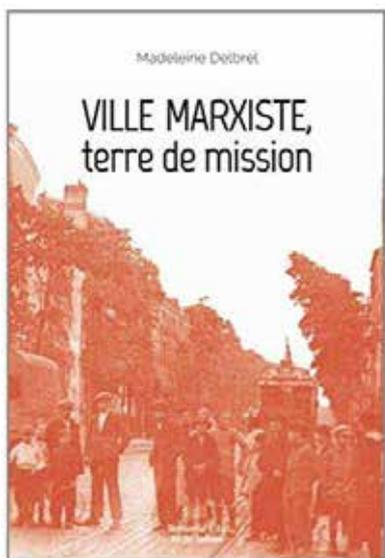
En 1945, Madeleine est si appréciée des communistes qu'elle est sollicitée pour figurer sur une liste électorale municipale. Elle réfléchit, elle prie, elle écoute ses équipières, temps intense de discernement. Elle consulte l'abbé Lorenzo et finalement elle est écartée par des socialistes et parallèlement renonce à l'activité politique pour s'occuper davantage des équipes.

La maison du 11 rue Raspail est de plus en plus prenante. Toutes sortes de gens viennent y discuter ou y prendre conseil, ou sont même hébergés : la maison sent le café en permanence ! Malgré sa fatigue, Madeleine organise toutes sortes de dépannages quelquefois très lourds tant elle donne d'elle-même. Des documents confidentiels en gardent trace dans les archives. Avec un couple de républicains espagnols déportés puis réfugiés, elle met sur pied une coopérative artisanale de *turrans* – confiserie espagnole – qui s'installe au fond du jardin en 1952.



² *Œuvres complètes*, tome X, « La question des prêtres ouvriers, la leçon d'Ivry », Nouvelle Cité, Bruyères-le Châtel, 2012, p. 217.

Madeleine est fascinée par l'engagement, la générosité des militants communistes. Elle se lance aussi dans la lecture d'ouvrages comme *Lénine et la religion*. Comment aimer les communistes comme des frères et, simultanément, combattre une idéologie pour laquelle l'athéisme est un outil central de progrès humain ?



Ce sont les rencontres, les actions de solidarité, la réflexion, la prière, qui assoiront sa maturité d'apôtre à la suite de Jésus. Pour éviter une circulation incohérente de ses notes, elle met au point avec beaucoup de labeur le livre *Ville marxiste, terre de mission* édité en septembre 1957 au Cerf. Elle

est de plus en plus sollicitée pour des exposés qu'elle donne à Paris, en banlieue, en province devant des auditoires très variés comme celui auprès des étudiants préparant le pèlerinage de Chartres à Paris, en mars 1961, auquel j'ai participé. La même année, on lui demande un texte pour une commission préparatoire au Concile.

Des appels arrivent et conduisent à l'implantation d'équipes en banlieue parisienne : Champigny, Vitry, dans le département de l'Yonne, en Normandie, dans l'Est plus précisément dans le Bassin de Longwy (1949), dans Paris et plus tard en Côte d'Ivoire et en Algérie. Les équipières ont une vie professionnelle à laquelle s'ajoutent des engagements paroissiaux, citoyens ou culturels.

Madeleine est très en contact avec bon nombre de prêtres qui travaillent auprès des pauvres en particulier dans les banlieues ouvrières. Ces prêtres séculiers ou religieux constituent les premiers groupes de prêtres-ouvriers. Elle est aussi associée au début du séminaire de la Mission de France à Lisieux. Son lien avec le prêtre-docker de Marseille, le P. Jacques Loew, elle l'approfondira jusqu'à la mort. La crise des prêtres-ouvriers la prend en tenaille, sa réaction se manifeste en un pèlerinage à Rome de 12 h, le 6 mai 1952. Le groupe est accompagné successivement par l'abbé Lorenzo, par M^{gr} Vuillot, par le père J. Loew.

Malgré l'existence d'un *Directoire* depuis 1933, l'absence de lien canonique précis va peser sur quelques équipières, souci augmenté par la santé très fragile de Madeleine. Bien qu'elle en réfère pour les questions importantes à l'archevêque de Paris, la mise en doute du bien-fondé de l'autorité de Madeleine conduit certaines à souhaiter son remplacement ou bien un changement de statut pour, peut-être, opter pour un institut séculier. Madeleine est mal à l'aise avec cette perspective. Ce sera pour elle des années très difficiles, de 1954 à la Pentecôte 1958.

Elle accepte cependant de rencontrer le fondateur de l'Institut séculier *Caritas Christi*, le P. J. Perrin, et les responsables. S'ensuit pour Madeleine un énorme travail : courriers, téléphone, rédaction d'articles, qui présente ce qu'est la vie du groupe de La Charité depuis son origine. Elle soumet ses textes aux équipes leur demandant de compléter, de corriger avant de les communiquer. Elle doutera d'elle-même ; heureusement elle est très aidée par M^{gr} Vuillot, par les équipières qui lui dactylographient de nombreuses notes. À l'été 1956, les visites de Madeleine à M^{gr} Vuillot, à Rome, témoignent des difficultés de notre amie à s'expliquer. Elle quitte son interlocuteur, rentre à l'hôtel et rédige d'un trait le célèbre texte « j'aurais voulu » qui témoigne de sa vocation initiale : nous sommes le 31 octobre 1956. Apparaîtront les incompatibilités non seulement avec *Caritas Christi* mais aussi avec toute forme d'institut séculier.

Dans cette période, entre 1952 et 1958, Madeleine effectue pas moins de huit pèlerinages à Rome. Sa motivation première est d'invoquer aux pieds de Saint-Pierre celui qu'elle nomme souvent dans son cœur et ses textes le « Christ-Église ». C'est là aussi qu'une partie importante du dialogue avec M^{gr} Vuillot aura lieu, complété par une correspondance très abondante entre eux. C'est à la Pentecôte 1958 que M^{gr} Vuillot propose une Charte aux équipières qui sera mise en place très rapidement. S'établit alors une sorte de paix et d'unité qui est comme une renaissance des équipes.

Madeleine se sent plus libre ; c'est ainsi qu'elle part à la rencontre d'amis polonais à Varsovie et ses environs, à la fin de 1961, puis un peu plus tard à Édimbourg en Écosse. En mai 1962 elle ira

M^{gr} Vuillot propose une Charte aux équipières qui sera mise en place très rapidement. S'établit alors une sorte de paix et d'unité qui est comme une renaissance des équipes

*Après le départ
des dernières
équipières de
la maison du
11 rue Raspail à
Ivry en 2012, il a
fallu envisager le
déménagement
des archives*

à Abidjan voir comment s'est implantée l'équipe qu'avait demandée M^{gr} Yago l'archevêque.

Des soucis de famille l'accablent : celui de financer une retraite régulière pour Clémentine, la personne qui s'est occupée de sa mère à Paris, et pour Éva, qui a pris son père en pension en Dordogne.

Le volume de son courrier augmente avec les années de même que les demandes de conférences : les membres des commissions conciliaires continuent à la solliciter pour rédiger des textes sur l'apostolat en milieu non seulement marxiste mais aussi athée en général. Il lui arrive d'écrire jusque tard dans la nuit. La santé de Madeleine s'en ressent. Elle fait des projets pour aller se reposer toujours bousculés ou annulés par des urgences. Le projet d'installer une équipe en Algérie se précise où Francette Rodary est allée plusieurs fois en éclaircur.

Le mardi 13 octobre Madeleine se repose un peu, puis se remet à écrire. Vers 17 h 20, Christine trouve Madeleine sans vie. On est en 1964. Elle aurait eu 60 ans dans les 10 jours.

II. Du côté de l'archiviste

Les équipières de Madeleine m'ont proposé de m'occuper des archives à l'automne 2001. D'abord permettez-moi de remercier celles et ceux qui m'ont permis de démarrer :

- Les prédécesseurs : Succédant à Madeleine, Christine de Boismarmin qui a rencontré le chanoine Molette en 1973 : la structure en séries date de cette époque ; Guitemie Galmiche et Suzanne Perrin équipières, et le P. Jean Gueguen, o.m.i. (Oblat de Marie Immaculée) qui a sauvé beaucoup de pièces, le seul encore présent.

- Et les aidants extérieurs : Pierre Sourisseau au début, S^r Lydie Rivière, Michèle Rault (Conservateur du patrimoine à la municipalité d'Ivry), S^r Madeleine Raymond, Agnès Piollet, ceux qui lui ont succédé au CNAEF, et celles et ceux rencontrés dans notre Association des archivistes de l'Église de France.

Après le départ des dernières équipières de la maison du 11 rue Raspail à Ivry en 2012, il a fallu envisager le déménagement des archives avec des conditions qui correspondent aux exigences de la conservation. Il a fallu améliorer le conditionne-

ment des archives pour le transport puis pour le dépôt. C'est le CNAEF à Issy-les-Moulineaux qui a accepté de jouer ce rôle et trois contrats sont signés en février 2013 pour abriter les trois fonds : deux fonds fermés (les archives de Madeleine, les archives des équipières), et un fonds ouvert (les archives de l'Association des amis de Madeleine). Deux clauses précises pour ces contrats : les archives sont non communicables au public et aux chercheurs, excepté aux Pères G. François et B. Pitaud qui pilotent l'édition des *Œuvres complètes* et à l'archiviste.

Je vis ma condition d'archiviste avec une double casquette : celle d'archiviste et celle de partenaire de l'édition, d'où certains tiraillements.

Aux archives, l'équipe actuelle est formée de six personnes : une secrétaire de saisie (la seule personne rémunérée de l'Association), deux relectrices, une personne spécialisée en informatique, une personne chargée des index, et l'archiviste.



M^{me} Cécile Monconté, intervention du 14 mars 2018, Paris, Petites Sœurs de l'Assomption. Cliché M. Rablat.

J'évoque vite la conservation : remplacement des chemises et sous-chemises par des papiers permanents, isolement si possible des pièces sur papier toxique, enlèvement des trombones et surtout le cauchemar des « bols » d'agrafes à défaire. Achats de boîtes d'archives conformes aux normes et ne laissant entrer ni la poussière ni la lumière.

Un même thème se trouve souvent traité par Madeleine dans plusieurs documents : nous avons dû affiner les cotes d'où une arborescence quelquefois assez complexe.

Quel est mon environnement informatique ? Un PC avec Windows 10 (*Word*, *Excel*) et des logiciels : de traitement d'images (*Photo-filtre*), de reconnaissance vocale (*Dragon Naturally speaking*), de recherche sur ordinateur (*Copernic Desktop Search* gratuit), de sauvegarde (*FAB's autoback up 6*), un autre pour établir les listes de données stockées sur les périphériques (*Directory List and Print*) ; un disque dur externe, des clés USB et une imprimante-scanner.

Un inventaire est en cours, boîte après boîte. Mais aussi l'établissement de listes de pièces d'archives, classées par dates qui peuvent associer des dossiers

L'archiviste est vraiment un anneau d'une chaîne continue dans un esprit de foi et une passion pour la vérité historique où la subjectivité tient le moins de place possible

différents sans perturber le rangement d'origine des dossiers. C'est en cours pour la correspondance active mais pas, malheureusement, pour la correspondance passive qui n'est pas dans l'orbite actuelle de l'édition des *Œuvres complètes*. Mais pour l'archiviste, vous comprendrez que ce n'est pas satisfaisant d'étudier une boîte seulement à

moitié ! Les fournitures nécessaires à la mise en forme des archives imposent la création d'une ligne spécifique dans le budget.

L'informatique m'a permis la création d'une chronologie évolutive (130 p. A4 pour l'instant) avec références d'archives très précises en un fichier unique qui change de nom informatique à chaque modification : ajout, suppression, sources contradictoires ; ce fichier, réservé à l'équipe éditrice, a servi de mine de références pour la publication d'une nouvelle biographie de Madeleine après celle de Christine de Boismarmin parue en 1985. Cette biographie est sortie chez Nouvelle Cité en 2014, sous le titre *Madeleine Delbrêl, poète, assistante sociale et mystique*.

Pour faciliter tant le travail des chercheurs que la lecture des œuvres, j'ai insisté auprès du postulateur et du spécialiste de la spiritualité pour que chaque tome comporte un index des noms propres.

Recevoir les fruits d'un important travail qui m'a précédé, travailler soi-même dans le respect de ce qui a été fait tout en mettant en place des direc-

tions en partie différentes, puis préparer la place à la personne qui viendra après moi : autant de préoccupations. L'archiviste est vraiment un anneau d'une chaîne continue dans un esprit de foi et une passion pour la vérité historique où la subjectivité tient le moins de place possible. Du moins, c'est ma conviction.

III. Quelques aspects de la vie spirituelle de Madeleine

Me sentant tout à fait incapable de faire un topo sur la vie spirituelle de Madeleine je vous propose un tout autre itinéraire : une esquisse de mes découvertes progressives dans le contact avec les textes et avec ceux qui les étudient.

A. Pourquoi Madeleine m'a-t-elle tant marquée le jour de sa conférence à l'Unesco, le 14 mars 1961

Je ne savais rien d'elle, je ne l'avais jamais vue. Elle a tenu en haleine pendant plus d'une heure un millier d'étudiants. Son aisance, son sourire, et sa façon de parler du Christ sans faire de sermon ni cours de théologie m'ont paru neufs. Et bien des années après, j'ai comparé cette expérience à celle même qu'elle décrit dans sa dernière conférence de la mi-septembre 1964 où elle dit que dans un petit cercle d'étudiants elle avait vu ces derniers « parler du Christ en le rendant si présent qu'Il ne l'aurait pas été davantage s'ils avaient installé un fauteuil pour Lui ! ».

B. Le réalisme et la foi

On m'a offert *La joie de croire*³ et j'ai découvert *Alcide*⁴ et ses maximes.

Parler de vie chrétienne avec humour à une dose aussi massive, c'était la proposition de vivre la vie chrétienne avec légèreté mais avec autant de profondeur qu'on pouvait la trouver dans les maximes des Pères du désert que je connaissais un peu. Cet humour vient en grande partie d'une patiente observation de ce qui l'entoure. J'appliquerai volontiers à Madeleine le mot qu'elle emploie très souvent et auquel elle attache beaucoup de valeur : le réalisme. Voici un petit exemple de ce que note Alcide dans son carnet : « si tu aimes le désert, n'oublie pas que Dieu lui préfère les hommes (en récitant son chapelet dans le métro) »⁵.

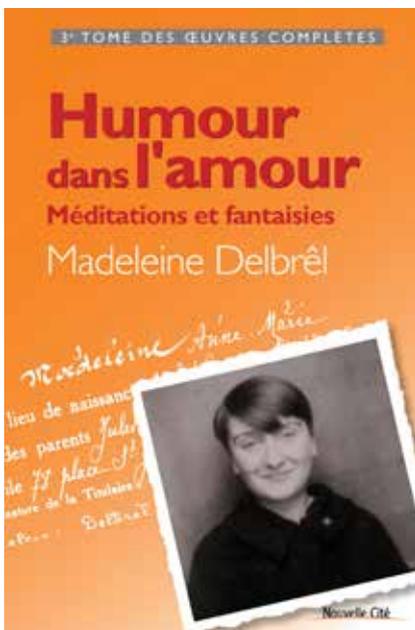
Dans ce qu'on a appelé les méditations poétiques, je pense particulièrement à « la passion des patientes ». Madeleine joue sur la ressemblance des deux mots « passion » et « patience »⁶, on a l'impression d'être emmené dans un monde tout à fait quotidien fait d'événements minuscules et,

³ Madeleine DELBRÊL, *La joie de croire*, Paris, Seuil, 1968, rééd. 1995.

⁴ Madeleine DELBRÊL, *Œuvres complètes*, tome IV, « Alcide le petit moine. Maximes et conseils de vie spirituelle », Nouvelle Cité, Bruyères-le Châtel, 2018.

⁵ *Ibid.*, p. 68.

⁶ Madeleine DELBRÊL, *Œuvres complètes*, tome III, « Humour dans l'amour. Méditations et fantaisies », Nouvelle Cité, Bruyères-le Châtel, 2017, p. 47.



se rajoute, par-dessus comme un calque très léger et souple, les événements de la Passion de Jésus. C'est pour moi le dialogue du réalisme et de la foi si caractéristique de Madeleine.

C. Ma fréquentation compliquée de camarades communistes en Faculté des Sciences

Elle a été pour moi l'occasion de la rencontre avec l'exercice de discernement que n'a cessé de faire Madeleine :

« Par la rencontre du Christ Seigneur j'avais mesuré une fois pour toutes ce que les hommes peuvent se donner et ce dont ils manquent. J'avais palpé comme un fait la valeur que prend chaque chose quand l'homme est relié à Dieu et, en revanche, la dévaluation implacable qui menace les biens que s'applique à conquérir le même homme a-religieux »⁷.

L'expérience ivryenne de Madeleine, associée à sa réflexion et sa prière, lui a fait comprendre que l'esprit du mal fausse tout à fait la vie chrétienne quand il y a disjonction entre l'amour de Dieu et l'amour du prochain. La réflexion de Madeleine se situe à un niveau théologique. Cette prise de conscience lui donne une très grande liberté dans les actions qu'elle va faire avec les militants communistes ou dans le refus d'une action commune parce que cette action suppose l'absence ou la négation de Dieu. Cette différence de position de Madeleine selon les circonstances sera très mal comprise par des paroissiens d'Ivry et par certains militants d'Action Catholique.

Dans le premier cas, on trouve l'exemple de sa participation au comité d'aide aux chômeurs ; dans le second cas l'exemple de son refus de s'associer à un accueil public de Nikita Khrouchtchev le 16 mars 1960.

D. Sa fidélité mais plus encore son amour de l'Église

Madeleine va à Rome pour la première fois à l'été 1933. On ne sait pas grand-chose de ce déplacement. Elle y retournera dix fois en pèlerinage et aussi en séances de travail avec M^{sr} Veuillot. Son dernier voyage se situe au début janvier 1962.

C'est pour elle le lieu du martyr de saint Pierre, c'est aussi la rencontre de Pie XII à une audience semi-publique qui la fera réfléchir à ce que recouvre le mot apostolat.

Elle touche du doigt l'universalité de l'Église. C'est le lieu du concile Vatican II qui se prépare et pour lequel on lui fait transmettre son expérience d'Ivry, ville marxiste.

⁷ Madeleine DELBRËL, *Œuvres complètes*, tome XI, « Ville marxiste terre de mission », Nouvelle Cité, Bruyères-le Châtel, 2014, p. 43.

Elle vient à Rome pour traiter de questions qui concernent le peuple chrétien qui se doit d'être missionnaire. Questions qui concernent aussi l'annonce de Jésus-Christ aux populations qui ne le connaissent pas. Ce Jésus qu'elle rencontre tant dans l'Évangile, elle va le nommer le « Christ Église ». Elle met dans cette expression toute la force de sa conviction que l'Église est le corps du Christ pour notre temps⁸. C'est dans cette conviction

qu'elle va réagir face à tous ceux qui sont pris dans le tourbillon violent de la crise des prêtres ouvriers de 1952 à 1960.

E. Sa fréquentation de l'Évangile

Depuis 1926, le Père Lorenzo incitait ses cheftaines à une méditation très fréquente de l'Évangile. Dans les équipes de La Charité, la pratique des cercles d'Évangile est instaurée une fois par semaine, toutes les équipières étant réunies. Cette pratique confronte la vie quotidienne avec la page d'Évangile qui a été indiquée une semaine à l'avance et que chacune a pu méditer en solitude. Puis cette lecture, refaite en commun, très proche du texte, n'est ni fondamentaliste ni savante. Son but est de faire grandir la charité et aussi d'aider chacune à laisser le Christ transparaître en sa vie. Le verbe « laisser » suggère un abandon dans une attitude contemplative. Ne pas chercher à agir mais être des agis dans les mains du Christ.

Quelques confidences d'équipières m'ont dit l'aspect puissamment râpeux mais aussi bien reconstituant de ces cercles d'Évangile !

Nous venons d'explorer quelques-unes des pistes que nous suggère Madeleine. Si vous souhaitez approfondir, je vous suggère deux pistes : la première, c'est évidemment de plonger dans l'un ou l'autre des tomes des *Œuvres complètes* édités chez Nouvelle Cité. Mais vous ne serez pas étonnés de passer du très difficile au très facile, c'est la rançon de la gamme très étendue des genres littéraires utilisés par Madeleine. La deuxième piste, c'est de lire les études rédigées par les Pères Gilles François et Bernard Pitaut aux mêmes éditions.

⁸ Lettre à J. Guéguen, cote 520510.

La réflexion de Madeleine se situe à un niveau théologique. Cette prise de conscience lui donne une très grande liberté dans les actions qu'elle va faire avec les militants communistes ou dans le refus d'une action commune parce que cette action suppose l'absence ou la négation de Dieu

Le fabuleux destin d'un manuscrit carolingien. Redécouverte et restauration

M^{me} Krytel Gilberton
Service des archives du diocèse de Lyon

S'il est des découvertes qui bouleversent archiviste, bibliothécaire et restaurateur, ce manuscrit carolingien en est assurément une. Comment ce manuscrit a traversé les siècles reste encore aujourd'hui un mystère. Identifié comme possible décrétales du XII^e siècle, par des prédécesseurs, il fut placé dans une enveloppe de papier Kraft et oublié sous un amoncellement de dossiers. Il refait surface lors d'un gros travail de tri amorcé en 2013, au sein des archives diocésaines dans le cadre de la préparation du déménagement de l'Archevêché, du site de Fourvière à la Maison Saint-Irénée. Bien que la majorité des fonds était déjà bien identifiée, il restait encore beaucoup de vrac au milieu duquel se cachait crâne, incunable, manuscrit carolingien et parchemins divers. Le temps et la priorisation des tâches relèguèrent, cependant, l'excitation de la découverte de ces trésors au second plan. En outre, il était évident que ce manuscrit nécessitait une restauration. Mais quelques mois plus tard, ce manuscrit fut tout de même présenté à des étudiants de l'École de Condé, venus visiter les Archives diocésaines et l'une d'entre eux, Claire Dantin, décide d'en faire son sujet de mémoire de restauration. Ce manuscrit était voué à sortir de l'ombre, à n'en pas douter.

Un travail d'équipe s'est alors mis en place afin d'enquêter pour percer les mystères de cette œuvre. À partir de septembre 2014, avec la bibliothécaire Noémie Marjion, nous organisons des rencontres et des expertises scientifiques, en lien avec la Bibliothèque municipale de Lyon et la Bibliothèque nationale de France. Le manuscrit est alors comparé avec d'autres recueils de conciles de la même époque afin de pouvoir le rattacher à une collection. De son côté, Claire Dantin se lance, en parallèle de son travail de restauration, dans un dépouillement de la documen-

tation, avec l'aide du lyonnais Pierre Chambert-Protat, historien des textes et membre de l'École française de Rome.

Toutes ces recherches permettent aujourd'hui d'affirmer que ce manuscrit lacunaire de 59 feuillets remonte à l'ère carolingienne, vers le milieu du IX^e siècle. Il est identifié comme étant un exemplaire de la *Dacheriana*, une collection de conciles canoniques formant une sorte de jurisprudence ecclésiastique.

À cette période, Lyon est un important foyer intellectuel avec notamment un *scriptorium* très actif et qui deviendra grâce à Florus¹ une référence en Europe. C'est dans ce lieu que sont conservés et recopiés les livres qui constitueront l'une des plus brillantes bibliothèques de l'empire carolingien. Elle atteindra 600 volumes vers 850, dont 55 exemplaires sont conservés à la Bibliothèque municipale de Lyon (Part-Dieu). Nous n'avons cependant aucune certitude que ce manuscrit provienne bien de la bibliothèque épiscopale dont les manuscrits ont été dispersés à la fin du Moyen Âge et suite aux guerres de religion (XVI^e siècle).

Après deux ans passé à l'École de Condé à Paris, notre manuscrit revient sur Lyon pour être présenté officiellement devant des spécialistes à l'occasion du colloque *Lyon dans l'Europe carolingienne. Autour d'Agobard (816-2016)*, à l'automne 2016. Puis, il fait l'objet d'une participation à une journée d'étude à l'École nationale des Chartes sur la thématique de la « Restauration et emploi », en mai 2017.

Aujourd'hui numérisé et restauré, ce manuscrit n'a pas encore livré tous ses secrets et son contenu mériterait une étude approfondie. En outre, un palimpseste – parchemin dont on a gratté la première écriture – reste encore à déchiffrer.

La redécouverte du manuscrit de Fourvière est également un formidable outil pour mettre en place des levées de fonds ou des partenariats entre établissements culturels. C'est un moment rare et une excellente occasion de valoriser notre patrimoine.

¹ Florus de Lyon, diacre et lettré du IX^e s (mort vers 860), réputé de son vivant pour son expertise, assista les évêques de Lyon successeurs et produisit des compilations de droit canon, théologie, liturgie et exégèse. Il œuvra également pour la production de livres et la transmission des œuvres.



Manuscrit carolingien après restauration. Cliché Claire Dantin, restauratrice.

2017, diocèse de Nevers : les archives déménagent !

M^{me} Anne-Marie Chagny-Sève

Archiviste paléographe

Chargée des archives historiques du diocèse de Nevers

Les archives étaient situées place du Palais à Nevers, au rez-de-chaussée et 2^e étage d'un bâtiment, proche de la cathédrale, qui devait être vendu. Un déménagement à la Maison du diocèse, ancien séminaire, est décidé. Ce dossier m'a donc été confié.

I. Les locaux de conservation

L'espace retenu est l'ancienne bibliothèque ; il a fallu vider les ouvrages¹, enlever les rayonnages en bois, abattre une cloison. Puis, je définis avec l'architecte les travaux indispensables (nettoyage des murs, peinture anti-poussière sur le sol, changement des fenêtres et pose d'un rideau occultant, éclairage du magasin), selon les normes préconisées par les Archives de France². Néanmoins, une semaine avant le déménagement, d'importants problèmes sont constatés : erreurs dans l'implantation électrique, seuils non terminés, taux d'humidité à 75 %, VMC non installée...

Deux problématiques liées sont à traiter : l'implantation des fonds et les rayonnages. J'évalue les besoins en rayonnages métalliques : métrage linéaire nécessaire, hauteur maximale (fixée à 2,50 m), profondeur et écartement (hauteur) des tablettes en fonction des fonds et ouvrages qui allaient y être posés. La présence de quatre piliers dans la pièce a compliqué la réflexion sur leur implantation.

Il faut ajouter dans le récolement la mesure (hauteur et profondeur) de tous les articles et ouvrages conservés.

Pour le rangement des fonds, je décide de réorganiser les séries archivistiques morcelées, parfois sur les deux niveaux et je tiens compte également des aspects pratiques (fréquence de la consultation) et de la confidentialité des documents.

Après consultation de deux entreprises, les rayonnages sont commandés à l'entreprise Tixit-Lapouyade ; plusieurs projets successifs sont discutés avant validation.

II. Préparation des fonds et de leur transfert³

Pour que les documents ne soient pas endommagés

¹ Le fonds patrimonial avait été déposé aux Archives départementales en 2012.

² Instruction DITN/RES/2009/013 du 10 octobre 2009, règles de base pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment d'archives.

³ Un ouvrage utile : Catherine BERTON, Christine MARTINEZ, *Les archives déménagent*, collection « Les Petits guides des archives », Association des archivistes français, mars 2006, 28 p.

par les manipulations, soient bien identifiés et que des éliminables ne soient pas transférés, des reconditionnements, étiquetages et tris sont effectués par deux personnes venues m'aider.

Pour préparer le déménagement (notamment lorsque j'étais absente de Nevers), des outils sont indispensables.

- Toutes les travées de la place du Palais font l'objet d'une campagne exhaustive de photographies, prises par mon mari, permettant de visualiser leur contenu.

- Le récolement précisant la taille des boîtes est imprimé.

- Le plan de l'entreprise Tixit-Lapouyade indiquant l'emplacement des rayonnages, la profondeur et le nombre de tablettes par travées dans le futur magasin est complété par l'identification des épis (lettres) et travées (numéros).

- Je prépare une fiche-type permettant d'indiquer pour chaque étagère ou séquence d'articles cohérente le point de départ place du Palais et le point d'arrivée à la Maison du diocèse.

Remplir ces fiches a représenté pour moi un nombre d'heures de travail considérable, mais a permis une grande précision lors de la mise en oeuvre.

III. Le déménagement

Il s'est déroulé du 2 au 6 octobre inclus, avec une entreprise ayant une expérience dans ce domaine (présence de trois hommes, armoires roulantes, monte-charge extérieur pour le 2^e étage). À l'aide des fiches établies, mon mari veillait place du Palais au chargement selon l'ordre défini, tandis que je guidais à l'aide d'un même jeu de fiches à la Maison du diocèse, l'installation des articles et ouvrages au bon emplacement. Grâce à cette préparation précise et au soin apporté par les déménageurs, aucun problème ne s'est posé, sinon quelques déclassements dans la bibliothèque.



IV. Le nouveau magasin de conservation



Voici la présentation en quelques chiffres :

- Surface : 171 m² ;
- Couloir : 1,25 m de large ; allées entre les épis : de 0,71 m à 1,08 m ;
- 14 épis (dont 9 double face) implantés perpendiculairement aux fenêtres ;
- 147 travées de 1 m ou 1,25 m de large, les différences viennent de la présence des piliers, fenêtres ou radiateurs ;

- Tablettes : 36 cm de profondeur, sauf un épi pour les grands formats (50 cm) et un autre pour les petits formats (25 cm) ;

- Métrage linéaire total : 1 020 m.l. dont 595 m.l. occupés et 425 m.l. disponibles pour l'accroissement.

Ce local, fermant à clef, est équipé de systèmes d'alarme contre l'incendie et l'intrusion ainsi que d'un hygromètre enregistreur mobile surveillant température et taux d'humidité désormais stabilisés.

V. La salle de lecture, salle de tri, bureau

Une vaste salle (74 m²) très claire, située sous la chapelle, est attribuée aux Archives. Elle communique de plain-pied avec le magasin. La réflexion a porté sur la disposition des lieux pour implanter prises électriques et informatiques, le mobilier provient des anciens locaux.

Trois espaces sont définis :

- Espace « bureau », avec bureaux, bibliothèque pour les répertoires, usuels et fichiers.
- Espace « salle de lecture », avec une grande table de 6 à 8 places pour l'accueil des chercheurs.
- Espace « salle de tri », avec une table et des rayonnages en bois réservés au tri, permettant d'effectuer les classements.

En conclusion, l'implantation des archives à la Maison du diocèse permet une meilleure identification par les autres services et les mouvements. Si je regrette le centre-ville, je reconnais que le service est mieux installé, que les documents sont conservés dans de bien meilleures conditions et je remercie le diocèse pour l'effort financier consenti pour cet aménagement.

Une plume au-dessus de la mitraille

La bande-dessinée au service de la mémoire du clergé diocésain dans la guerre

M^{me} Audrey Cassan
Archiviste du diocèse d'Arras

L'histoire commence il y a cinq ans, avec le souhait de notre évêque, M^{gr} Jean-Paul Jaeger, que le diocèse prenne part, à sa manière, aux commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale. Je me penche alors sur les témoignages de prêtres du diocèse d'Arras qui ont vécu la Grande Guerre. Ces sources précieuses interpellent mon collègue graphiste diocésain, Jean Capelain, dont le premier métier fut la bande-dessinée, et qui me propose un projet un peu fou : nous emparer du sujet et le transformer en bande-dessinée.

I. Les prémices : un contexte à assimiler et des sources à exploiter

En 1914, le diocèse d'Arras compte environ 1 100 prêtres. Un tiers prendra une part directe dans le conflit, ainsi qu'une centaine de futurs clercs (70 élèves du grand séminaire et une tren-

taine venant des petits séminaires). Le prêtre dans la guerre est multiple. Parmi les mobilisés, les prêtres plus âgés (classes 1889 à 1905) sont affectés au service de santé : infirmiers ou brancardiers dans les hôpitaux et ambulances, à l'arrière et sur le front, ou bien à des postes administratifs. Les plus jeunes, soumis à la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, sont au combat, majoritairement dans des régiments d'infanterie. Tous

sont au service spirituel des soldats, ils font souvent fonction d'aumônier bénévole. Les membres du clergé diocésain non mobilisés demeurent à leurs postes notamment en paroisse, et tentent de pallier la désorganisation du culte consécutive à la mobilisation et au départ de nombre de leurs frères prêtres. Dans le Pas-de-Calais, la situation est vite compliquée par la ligne de front coupant en deux le département, et donc le territoire diocésain.

Les sources documentaires sont de deux ordres : d'une part, les fonds d'archives privées de prêtres¹, contenant des journaux de guerre, éventuellement des objets (valise-chapelle, brassard d'aumônier...) ; d'autre part, les conférences ecclésiastiques de 1919, réponses des curés à l'enquête lancée par M^{gr} Julien, évêque d'Arras de 1917 à 1930, sur l'histoire des paroisses durant la Première Guerre mondiale². Il s'agit là d'une source capitale et d'une grande richesse. Nous disposons de l'enquête pour environ 300 paroisses réparties dans tout le diocèse, sur un total d'un peu plus de 1 000 paroisses à l'époque. La réponse est plus ou moins différente et détaillée selon l'intérêt du curé à ce genre d'exercice, et surtout, selon ce que chacun a vécu...

II. Un souci d'authenticité dans l'écriture du scénario et dans le dessin

Compte-tenu de la diversité et de la richesse des témoignages dont nous disposons, varier les parcours et chercher l'originalité nous paraissent importants. De même, nous avons fait le choix d'écarter d'emblée les histoires de prêtres qui avaient déjà bénéficié d'un article ou d'un travail de recherche. Enfin, il nous fallait des témoignages apportant suffisamment de matière exploitable, détaillée et imagée, nous permettant de transformer le style narratif de ces écrits en dialogues de bande-dessinée. Nous avons également décidé de privilégier l'authenticité des récits plutôt que de

produire une fiction inspirée de faits réels, car chacun de ces prêtres méritait d'être nommé, pris dans son individualité et son histoire vraie. Seuls les personnages de notre fil rouge sont inventés.

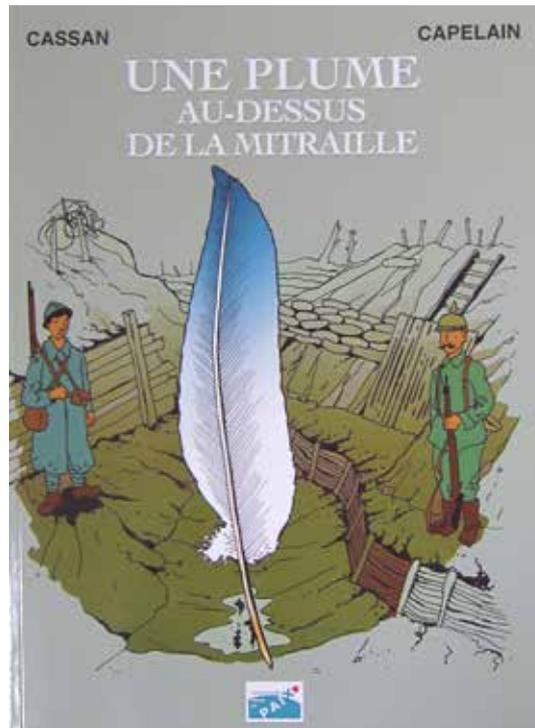
Au-delà de l'écriture du scénario, la recherche d'authenticité s'est poursuivie dans le dessin. En effet, les personnages et décors sont au plus près de la réalité. Pour deux des personnages, nous disposons de portraits, pour le troisième nous avons pu nous référer à la description physique qui en était faite dans sa fiche matricule³. Ne disposant malheureusement pas de reproductions des deux

derniers (les prêtres en paroisse) dans les archives, nous avons dû imaginer leur physionomie. Les décors sont également très documentés, grâce aux archives mais aussi aux recherches sur internet.

La bande-dessinée est donc issue des témoignages de cinq prêtres du diocèse d'Arras qui ont vécu la Grande Guerre. L'abbé Joseph Pichonnier est au front, il a suivi son régiment jusqu'aux portes de Verdun où il a été capturé. Le séminariste Pierre Cimetière a été arrêté en tentant de rejoindre Arras. Il est fait prisonnier civil et envoyé dans le camp d'Holzminden en Alle-

magne, puis est embarqué dans une marche forcée qui le mènera jusqu'en Lituanie. L'abbé Jules Devine a vécu avec les Allemands qui occupaient son village de Chérisy, alors qu'à l'arrière du front, l'abbé Henri Bonnel a été témoin de la vie de soldats hindous dans son village d'Ames. Enfin, l'abbé Justin Honoré était infirmier, puis préparateur en pharmacie. On le suit de Bordeaux à Bralos, en Grèce, en passant par Dunkerque et Marseille.

Un fil rouge, permettant de passer d'une histoire à une autre, met en scène un jeune coulonneux⁴ mobilisé du nom de Jean-Baptiste et son pigeon Deo-Gratias. En volant, ce dernier fait la connaissance d'un pigeon voyageur allemand, Morgenstern, avec lequel il échange sur ce qu'il voit et comprend de la situation, vu du ciel.



¹ Sous-série 4 Z.

² Que l'on retrouve sous les cotes 6 V 101-109.

³ Consultée en ligne sur le site internet des Archives départementales du Pas-de-Calais.

⁴ Mot patois du Nord pour signifier « colombophile ».

Un nouveau local pour les archives diocésaines de Valence

M^{me} Angélique Berruyer
Archiviste du diocèse de Valence

Vendredi 9 février 2018 a eu lieu la cérémonie d'inauguration des nouveaux locaux dédiés aux archives historiques du diocèse de Valence. Cette inauguration est l'aboutissement d'un projet impulsé par M^{gr} Pierre-Yves Michel en 2015. Dans cet optique, Krystal Gilberton, archiviste, a été missionnée afin de mettre en place ce projet et d'accompagner le service.

Ce bâtiment a été financé grâce au généreux legs de M^{me} Marie-Antoinette Fournier, afin de remédier à la problématique de stockage des archives diocésaines. Désormais, nous sommes situés sur le site de la Maison du Bon Pasteur, où sont regroupés tous les services diocésains.

Personnalités officielles, religieuses mais aussi historiens, archivistes et journalistes, ce sont près de 80 personnes qui sont venues pour participer à cette soirée. Nous avons été très heureux d'avoir notamment la présence de M. Gilles Bouis et M. l'abbé Bruno Gerthoux, respectivement président et administrateur de l'Association des archivistes de l'Église de France, et archivistes des diocèses de Nice et d'Avignon.

La cérémonie a débuté par la projection d'un film expliquant pourquoi et comment les archives avaient dû évoluer et déménager. Ce film a été

réalisé à partir d'archives et retrace l'historique de l'évêché et de la Maison du Bon Pasteur. On peut le visionner sur le site du diocèse de Valence. Après la bénédiction du bâtiment par M^{gr} Pierre-Yves Michel, les invités ont pu faire une visite des coulisses avant d'échanger autour d'un verre de l'amitié.

Le magasin possède des rayonnages mobiles d'une capacité d'environ 1 250 m.l., actuellement nous stockons 421 m.l. Il est équipé d'un système de ventilation qui permet d'assurer un contrôle précis de l'environnement et une stabilité de la température. Ainsi, les fonds et collections d'archives sont conservés à une température oscillant entre 15 et 18°C et à un taux d'humidité relative variant entre 40 % et 50 %. Le bâtiment est un bloc de béton sans aucune ouverture qui permet de protéger les archives de leurs principaux ennemis, à savoir la lumière, les variations de température, l'humidité, le feu, l'eau et les insectes. Enfin, le dispositif d'éclairage permet de réduire les dommages cumulatifs et irréversibles causés par la lumière, qu'elle soit naturelle ou artificielle.

Les archives diocésaines sont désormais dans un lieu adapté à leur bonne conservation afin de pouvoir témoigner à travers les siècles des missions de l'Église.

Dates à retenir

Journées d'études de l'AAEF

24 et 25 octobre 2018

Conférence des évêques de France – 58, avenue de Breteuil 75007 Paris

« Dieu et César : l'Église de France et les crises politiques de l'époque contemporaine (1790-1970) »

Stages organisés par l'AAEF

19-23 novembre 2018

Maison d'accueil des Pères Lazaristes – 95, rue de Sèvres 75006 Paris

« Histoire des institutions ecclésiales » (19-20 novembre)

« Initiation élémentaire à l'archivage électronique » (21 novembre)

« Premiers pas dans l'archivistique » (22-23 novembre)

L' Association

L' AAEF est une association loi 1901, fondée le 19 septembre 1973 qui a pour vocation de regrouper les archivistes des diocèses mais aussi des instituts religieux et autres organismes d'Église.

Son objectif est de favoriser la sauvegarde et la bonne conservation de l'ensemble des documents qui témoignent de la vitalité de l'Église catholique en France et constituent un élément spécifique du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel du pays. L' Association veille à promouvoir tous les moyens susceptibles d'améliorer les relations entre les membres, leur activité scientifique et technique, ainsi que leurs conditions de travail, eu égard au caractère propre des fonds considérés.

Coordonnées de l'AAEF

Secrétariat général

M. Nicolas TAFOIRY
Archevêché - 7, rue Française - CS 287
89005 AUXERRE Cedex
secretariat-general@aaef.fr
www.aaef.fr

Cotisation-Abonnement 2018

Échéance-annuelle : 1^{er} trimestre

Pour les personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses.

À partir de ce prix : soutien aux deux bulletins de l'année pour les personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des relations avec l'Association.

Tarif : 40 €

Règlement par chèque à l'ordre de :
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

à envoyer au Secrétariat général :
Association des Archivistes de l'Église de France
Archevêché - 7, rue Française - CS 287
89005 AUXERRE Cedex

Préciser au dos du chèque le nom de l'abonné s'il est différent de celui de l'expéditeur.

Une photocopie de cet avis permettra à votre organisme payeur de disposer des éléments nécessaires pour votre réabonnement.

Archives de l'Église de France

Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Église de France (AAEF)

ISSN 1143-5445

N° de SIRET : 502 231 053 00013

N° 89 - 1^{er} semestre 2018

Dépôt légal : juin 2018

Numéro tiré à 520 exemplaires

Directeur de la publication :
Gilles BOUIS

Responsables de la rédaction :
Audrey CASSAN, Magali DEVIF

Comité de lecture :
Sarah ELBISSER, Jean-Michel POTIN

Graphisme, mise en page, impression :
Hurrah Luna !
467, Grande Rue - 01120 Montluel

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Le droit de reproduction des textes et des illustrations est soumis à l'autorisation des auteurs et de l'Association.

